VSSE
veiligheid van de staat
sûreté de l'état

Intelligence report

2023

SÛRETÉ DE L'ÉTAT

.be

VSSE veiligheid van de staat sûreté de l'état

D/2023/7951/FR-NL/1303

Éditeur responsable : Francisca BOSTYN

Boulevard du Roi Albert II, 6 - 1000 Bruxelles

TABLE DES MATIÈRES

Francisca BOSTYN
Administratrice générale a.i.

PRÉFACE

CELUI QUI NE CHANGE PAS RISQUE D'ÊTRE DÉPASSÉ

Le monde évolue à vive allure. Le travail de renseignement ne peut que suivre le tempo.

Il y a moins de dix ans, la Sûreté de l'État (VSSE) avait une priorité absolue : la menace émanant du terrorisme d'inspiration djihadiste.

En 2023, la situation a complètement évolué. Un an après l'invasion russe en Ukraine, force est de constater que nous sommes entrés dans une Guerre froide 2.0. L'expulsion massive d'officiers de renseignement russes depuis le début de la guerre a certes fortement affaibli la capacité d'action russe en Europe, tout en incitant d'emblée la Russie à revoir son fonctionnement en Europe en travaillant, notamment, avec des agents informels qui n'ont pas de liens officiels avec les services de renseignement. Cela pose de nouveaux défis aux services de renseignement européens. En bref, l'espionnage et le contre-espionnage, bien que jamais totalement dissipés, occupent à nouveau le devant de la scène. La Russie ne représente cependant que l'un des acteurs les plus visibles. Outre les acteurs étatiques tels que la Russie et la Chine qui tentent de prendre pied en Belgique et de semer la discorde en diffusant notamment de la désinformation, nous devons également faire face à l'ingérence d'États qui ne nous sont pas nécessairement hostiles, mais qui mènent en parallèle dans notre pays des activités de renseignement clandestines afin de promouvoir leurs propres intérêts. L'enquête judiciaire en cours sur une potentielle ingérence au sein du Parlement européen en est un exemple.

Dans l'intervalle, la menace terroriste n'a pas complètement disparu. L'attentat commis le 16 octobre 2023 à l'encontre de deux Suédois, supporters de football s'est avéré une douloureuse piqûre de rappel. Or il ne s'agissait malheureusement pas d'un cas isolé. Depuis deux ans environ, notre service constate une nouvelle hausse des dossiers de menace. En ce qui concerne le terrorisme d'inspiration djihadiste, il existe une véritable rupture de tendance. Les organisations centralisées ont fait place à des loups solitaires et aux réseaux non structurés sur des canaux de discussion fermés, dont les membres s'in-

fluencent et s'incitent mutuellement à passer à l'action. Si certains ne semblent que de simples *keyboard warriors* crâneurs, d'autres apparaissent fermement déterminés.

C'est pourquoi prendre la décision d'engager des moyens pour tel *keyboard warrior* plutôt que pour tel autre est un exercice toujours plus périlleux. Chaque décision peut être très lourde de conséquences.

Dans le même temps, la VSSE doit faire face à d'autres défis. L'invasion russe en Ukraine a servi de *wake-up call* face à ce qui pourrait arriver en cas de trop forte dépendance de la Belgique vis-à-vis d'acteurs étrangers versatiles. C'est l'une des raisons pour lesquelles nous collaborons désormais aussi au *screening* des investissements directs étrangers dans les secteurs critiques.

La lutte contre certaines dérives de la criminalité organisée qui gangrène de plus en plus nos structures sociales est également un nouveau défi pour notre service. Et tout cela dans un monde toujours plus interconnecté. La VSSE ne mène quasiment plus d'enquête de renseignement sans pièces de puzzle provenant d'autres services et - de plus en plus souvent - de services étrangers. Cela se traduit par un nombre croissant de messages entrants de la part de partenaires étrangers. Un pays ne peut gérer à lui seul des phénomènes tels que l'extrémisme, le terrorisme, l'espionnage et l'ingérence. C'est pourquoi la VSSE consolide son réseau international en permanence et s'investit dans son rôle en tant que service de renseignement du pays hôte de l'Union européenne et de l'OTAN. La VSSE investit par ailleurs dans le déploiement d'officiers de liaison auprès de ces institutions multilatérales et à l'étranger, en coopération avec ses partenaires tels que le Service général du renseignement et de sécurité (SGRS) ou le SPF Affaires étrangères.

Afin de pouvoir relever ces défis, anciens et nouveaux, une évolution des services de renseignement s'impose également. Il y a sept ans, mon prédécesseur, Jaak Raes, qualifiait encore la VSSE de « Lilliputien de l'Europe ». Ces dernières années, notre service a été considérablement renforcé. Au 31 décembre 2023, la VSSE comptait 908 collaborateurs. Au printemps 2024, nous avoisinerons le cap des 1 000 effectifs. Il s'agit là d'un véritable défi. Actuellement, un collègue sur quatre est encore en période de stage.

Parallèlement, le flux d'informations ne cesse d'augmenter. Il y a quinze ans encore, un carnet d'adresses constituait une mine d'informations inespérée. Aujourd'hui, la lecture des données d'un seul téléphone fournit déjà une multitude d'informations. De plus, l'échange d'informations avec nos partenaires nationaux et internationaux s'intensifie d'année en année.

Pour gérer ce flux d'informations et traiter toutes les pièces de puzzle entrantes avec objectivité, précision et dans les délais, nous avons instauré un nouveau modèle investigatif. Un modèle investigatif qui harmonise les procédures, repose sur des fonctions spécialisées et permet de prioriser les enquêtes principales sur la base de critères objectivables. Parallèlement au nouveau modèle investigatif, un nouvel environnement IT a été mis en place. Cet environnement doit permettre de relier davantage d'informations issues de différentes sources, en adéquation avec le nouveau modèle investigatif. Toutefois, l'introduction d'un projet IT d'envergure ne se déroule généralement pas sans encombre.

Le changement est un processus difficile, certes, mais il s'agit également d'un impératif. Si un service de renseignement n'évolue pas, une chose est sûre : à terme, ce service perdra toute pertinence pour la société.

Enfin, je voudrais adresser un mot de remerciement à l'ensemble du personnel de la VSSE. À chacune de ces presque mille personnes qui jour après jour travaillent loin de la lumière des projecteurs afin de protéger la Belgique et ses citoyens. Dans ce rapport, vous aurez un rare aperçu de leur travail. C'est un travail parfois exigeant. Les transformations importantes que ce service a connues au cours de l'année écoulée ne facilitent certainement pas la tâche. Le fait que tous les collaborateurs de la VSSE continuent à donner le meilleur d'eux-mêmes, parfois dans des circonstances difficiles, pour remplir inlassablement leurs missions essentielles, mérite notre respect. ■

UNE VSSE FORTE N'EST PAS UN LUXE MAIS UNE NÉCESSITÉ

La Sûreté de l'État (VSSE) est un service que j'ai appris à bien connaître au cours de ma carrière. J'ai été désigné en qualité de directeur de l'Organe de coordination pour l'analyse de la menace (OCAM) en 2016, au cours de la période la plus mouvementée que nos services de renseignement aient connue depuis des décennies. J'ai toujours trouvé dans la VSSE un partenaire digne de confiance. Un service qui peut compter sur des collaborateurs professionnels, enthousiastes, qui ont donné un visage au mythe du service secret. Un service qui n'a de cesse de sortir de l'ombre.

Jaak Raes, son administrateur général de l'époque, et moi-même avons participé côte à côte aux auditions de la commission d'enquête parlementaire, qui ont abouti à d'importantes recommandations que nous considérons, aujourd'hui encore, comme le fil conducteur de l'organisation de notre paysage sécuritaire. Avec Francisca Bostyn et Pascal Pétry, nous combattons ensemble les menaces qui pèsent sur notre sécurité nationale.

Après les attentats, le paradigme de la gestion des données est passé du secret au partage des informations. Tous les acteurs de la chaîne de sécurité ont ainsi dû apprendre, avec les attentats, que les informations devaient circuler. Il faut assembler les pièces du puzzle afin de pouvoir disposer d'une image claire de la menace. C'est la seule manière de pouvoir détecter et suivre les radicalisations dangereuses à un stade précoce, d'être à même d'intervenir à temps ou, dans la mesure du possible, d'insérer les personnes dans un trajet de soutien à titre préventif.

Dans l'intervalle, huit années se sont écoulées et nous voici dans une société en perpétuel changement, à l'instar des besoins en matière de sécurité. Une société toujours plus interconnectée, où nous passons librement du réel au virtuel, et inversement. La crise du coronavirus n'a fait qu'accélérer ce processus. L'évolution technologique et la manière dont les citoyens utilisent la technologie ont rendu la société encore plus insaisissable. Impalpable, pour ainsi dire.

Aujourd'hui, l'esprit du temps, avec les défis géopolitiques que l'on connaît, se traduit par une rhétorique polarisante qui met à mal notre système démocratique. Les médias sociaux limitent encore le débat et les algorithmes attisent l'incendie, aiguillés ou non par des campagnes d'information menées par des acteurs étatiques tiers qui entendent ébranler notre unité.

L'image classique de la menace de l'extrémisme idéologique devient plus floue. Des extrémistes *single issue*, des penseurs *anti-establishment,* des *doomsday preppers* qui craignent la fin du monde et se constituent un arsenal militaire, etc. De nos jours, nous les observons tous. Les guerres qui font rage en Ukraine et dans les territoires palestiniens - conflits qui se déroulent à nos portes - accroissent l'incertitude et constituent des déclencheurs potentiels de nouvelles vagues de *foreign fighters* ou d'attentats sur notre territoire.

Ces derniers temps, le crime organisé impacte également la sécurité nationale : attentats à la grenade perpétrés à Anvers, règlements de compte dans nos rues, jusqu'à la tentative d'enlèvement dont mon prédécesseur a été victime. Lorsque ces acteurs usent du narcoterrorisme avec pour objectif de déstabiliser l'État, la VSSE se voit également impliquée dans la lutte contre ce phénomène.

En outre, les défis systémiques posés par des pays comme la Russie et la Chine nous forcent à réfléchir à l'impact que la coopération économique voire, dans certains cas, le libre marché, peuvent avoir sur la sécurité. Nos processus décisionnels sont également la cible de l'influence exercée par de nombreuses puissances étrangères. Notre position en tant que capitale de l'Europe et la présence de l'OTAN sur notre territoire en accentuent l'intérêt.

La VSSE est investie de la mission légale d'assurer le maintien de l'ordre démocratique et constitutionnel. Il s'agit d'une immense responsabilité ! Pour nous permettre d'assumer cette importante mission, le gouvernement accorde une grande attention à notre service et a (enfin) libéré les moyens qui lui sont nécessaires. Les effectifs atteignent les 1 000 collaborateurs, en sus de l'achat d'un nouveau quartier général et de la modification de la loi en vue de conférer au service davantage de compétences. En outre, le gouvernement œuvre avec ardeur à la création d'un statut unique pour la VSSE, le service de renseignement militaire et l'OCAM. Des efforts considérables pour un service qui le mérite, pour une société qui en a besoin, pour un maillon important de la démocratie.

Toutefois, compte tenu de la nécessité sans cesse croissante du partage d'informations, il convient également de prendre davantage en compte, à juste titre, les besoins en termes de respect de la vie privée. Le RGPD et sa transposition dans notre législation énoncent des règles claires qui régissent la protection et le partage des informations. Nous devons nous y adapter, nous aussi. En effet, les données dont la VSSE dispose sont extrêmement sensibles.

L'attention accrue accordée à la vie privée exerce également un énorme impact sur la manière dont les acteurs privés gèrent les informations. Et c'est précisément ce qui ajoute encore plus de défi à la mission de la VSSE. Les masses d'informations qui, auparavant, pouvaient simplement être obtenues sur Internet sont actuellement bien protégées et plus volatiles que jamais, ce qui nous pousse à nous développer en permanence et à chercher de nouvelles sources et de nouveaux flux de données. Le cryptage ne fait qu'en accroître la complexité.

C'est précisément la raison pour laquelle le nouveau modèle investigatif et la transformation numérique de la VSSE revêtent une telle importance. La réforme de l'IT représente pour la VSSE une opportunité unique d'exploiter de grands volumes d'informations provenant de cette société impalpable. En concertation avec mon Cabinet, la VSSE a élaboré un plan d'approche permettant d'écarter les difficultés survenues lors de l'implémentation de cette réforme. Je suis pleinement conscient que cela exige un effort supplémentaire de la part des collaborateurs, qui œuvrent déjà pleinement à relever les nombreux défis précités. Toutefois, je suis convaincu de cette réussite. En effet, une société moderne a besoin d'un service de renseignement moderne. La VSSE ne peut pas être négligée à cet égard. Une VSSE forte n'est pas un luxe, mais une nécessité, pour la résilience de notre État de droit démocratique.

J'aimerais conclure en adressant un mot de remerciement aux femmes et hommes de l'ombre. Je remercie les membres de la VSSE et ses partenaires, qui contribuent au travail de renseignement et aux enquêtes de sécurité. Ils sont les acteurs derrière les chiffres des méthodes de renseignement, derrière les rapports d'informations, derrière les secrets. Ils protègent notre démocratie.

Paul VAN TIGCHELT
Vice-Premier ministre
et ministre de la Justice et de la Mer du Nord

PARTIE 1

LA BELGIQUE ET LA VSSE DANS UN MONDE EN MUTATION

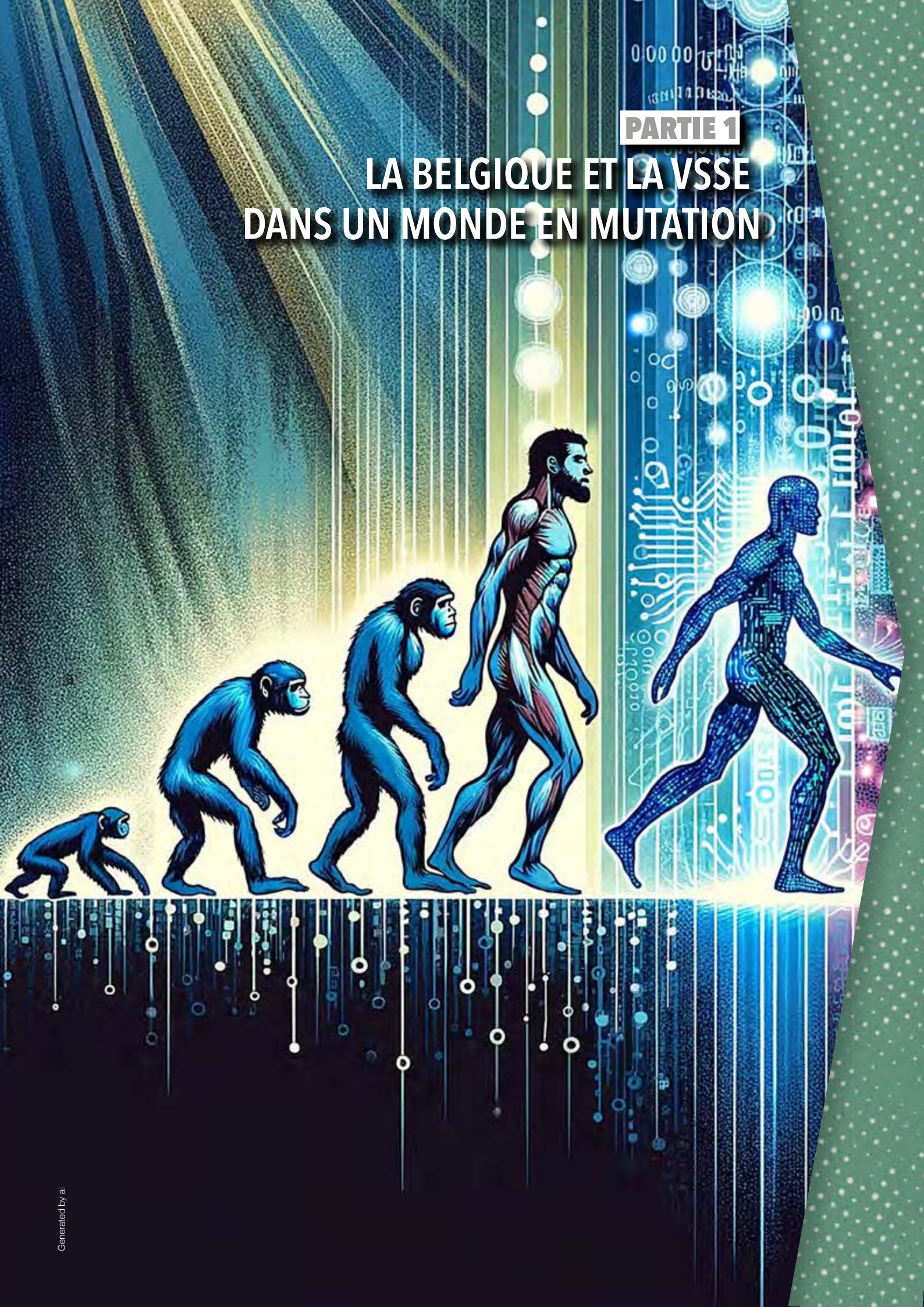

Generated by ai

LA MENACE DJIHADISTE PREND DE L'AMPLEUR ET SE DIVERSIFIE

Le nombre de dossiers relatifs aux menaces terroristes est reparti à la hausse depuis un moment et ce phénomène s'est encore intensifié en 2023. La tendance s'est donc bien inversée. Les acteurs sont parfois des loups solitaires ou agissent dans le contexte de réseaux en ligne assez volatils sur des canaux de conversation tels que Telegram. L'origine des auteurs se diversifie également, avec une augmentation du nombre de personnes ayant des racines en Asie centrale. En bref, la menace terroriste revit, mais sous une autre forme.

En ce qui concerne le nombre de signalements de menaces et de dossiers, la menace djihadiste demeure la principale menace en Belgique. En dépit du fait que depuis 2017, l'État islamique (EI) ne semble plus avoir la capacité de téléguider des attentats en Europe et ne contrôle plus aucun territoire effectif en Syrie et en Iraq, l'organisation y reste active. Elle demeure une grande source d'inspiration pour des personnes impliquées dans des activités terroristes. En raison de la présence de *foreign terrorist fighters (FTF)* belges dans la zone de conflit djihadiste, la VSSE ne peut pas baisser la garde en la matière. Certains signes montrent maintenant également qu'un groupement tel que l'État islamique - Province de Khorassan (EI-PK) parvient non seulement à devenir une nouvelle source d'inspiration pour les djihadistes, mais qu'il dispose aussi des moyens pour diriger des terroristes. Cette historique Province de Khorassan est située dans la région d'Asie centrale aux confins de l'Iran, de l'Afghanistan, du Pakistan, du Tadjikistan, de l'Ouzbékistan et du Turkménistan.

La relative popularité de l'EI-PK et le fait que des individus de la communauté d'Asie centrale jouent désormais un rôle capital dans certains dossiers, rendent l'image de la menace plus diffuse et la détection plus difficile.

INVERSEMENT DE TENDANCE

Depuis quelque temps, le nombre d'affaires liées au terrorisme d'inspiration djihadiste est à nouveau en augmentation. Depuis le milieu de l'année 2023, cette tendance s'est encore accentuée. Plusieurs évolutions récentes de la politique internationale ont fait le jeu des groupes terroristes comme l'EI et Al-Qaïda. L'effritement du pouvoir de l'État en Afghanistan et au Sahel a permis à l'EI et à Al-Qaïda d'y étendre leur sphère d'influence. En d'autres termes, l'instabilité qui règne dans ces régions crée un vide permettant aux groupements terroristes de se redévelopper.

Par ailleurs, la soudaine escalade du conflit entre Israël et le Hamas après le 7 octobre augmente également le risque que des individus d'obédience djihadiste-salafiste soient prêts à passer à l'action. En outre, il est possible que des groupements terroristes tels que l'EI et Al-Qaïda exploitent la résurgence du conflit israélo-palestinien pour perpétrer de nouveaux actes terroristes en Europe et recruter de nouveaux membres.

D'autres événements, tels que les Corans brûlés en Suède, peuvent constituer des éléments déclencheurs de violences terroristes. Le meurtre de deux supporters suédois commis le 16 octobre 2023 en Belgique en constitue un exemple déplorable.

DOSSIERS DE MENACE EN LIGNE

Le processus de radicalisation a profondément changé au cours de la dernière décennie. Alors que dans le passé, la radicalisation se produisait encore souvent physiquement dans la rue ou par le biais de connaissances (il suffit de songer au système des *Street Dawa* de Sharia4Belgium), aujourd'hui, dans de nombreux cas, plus aucun intermédiaire n'est nécessaire pour avoir accès au matériel extrémiste. La Toile offre un libre accès à des pamphlets et manifestes de toutes sortes de groupements terroristes. À l'heure actuelle, des personnes peuvent se radicaliser seules grâce à l'accès en ligne au matériel terroriste, mais également par des contacts avec des personnes partageant la même idéologie, qui sont très faciles à établir en ligne.

Il s'agit de plus en plus de petits réseaux (en ligne) de contacts revêtant un caractère international croissant. Pendant la période du Covid-19, la VSSE a traité principalement des dossiers de personnes (parfois mineures) qui se sont radicalisées individuellement ou en très petits groupes. Dans ce dernier cas, cette radicalisation passait principalement par des applications de discussion en ligne, telles que Telegram, où ils réfléchissaient ensemble à d'éventuelles actions ou cibles au sein de leur réseau de

LA VSSE EST ATTENTIVE AUX CONSÉQUENCES DE LA GUERRE À GAZA POUR LA BELGIQUE

En Belgique également, la résurgence du conflit israélo-palestinien ne laisse personne indifférent. La VSSE suit de près les réactions des milieux extrémistes en Belgique, à la guerre à Gaza. En effet, il est possible que les événements qui surviennent à Gaza incitent des extrémistes à avoir recours à la violence. L'EI et Al-Qaïda appellent explicitement leurs partisans à commettre des attentats contre des cibles israéliennes, juives et américaines aux États-Unis et en Europe. La VSSE estime que la principale menace terroriste pour la Belgique dans ce contexte provient d'individus d'obédience djihadiste-salafiste agissant seuls.

En observant les réactions au conflit à Gaza, la VSSE note l'existence de nombreuses expressions de soutien à la cause palestinienne dans les milieux extrémistes, mais comparativement peu d'appels directs à la violence.

POTENTIELS CANDIDATS AU DÉPART

En outre, la VSSE est attentive aux potentiels candidats au départ qui souhaiteraient se rendre à Gaza et/ou en Cisjordanie pour y combattre. Cependant, avec le blocus de Gaza, il est pratiquement impossible pour l'instant de rejoindre le théâtre des opérations. La VSSE procède également au *screening* des personnes, ayant des liens avec notre pays, qui sont évacuées de la bande de Gaza vers la Belgique.

Generated by ai

ANCIENS DÉTENUS POUR TERRORISME : UNE PRÉOCCUPATION FONDAMENTALE DE LA VSSE

Depuis 2018, 239 détenus pour terrorisme ont quitté la prison. La majorité d'entre eux ont respecté leurs conditions, et le cadre dans lequel ils étaient suivis s'est avéré suffisant.

Les anciens détenus ayant un profil radical restent néanmoins au centre de notre attention. Le 10 novembre 2022, l'ex-détenu radicalisé MAHI Yassine a attaqué deux agents de police à Bruxelles en tuant l'un d'eux et en blessant l'autre.

D'autres pays européens sont confrontés à la même problématique, comme le révèle le récent attentat terroriste commis en France le 2 décembre 2023. L'auteur était un Français radicalisé âgé de 26 ans d'origine iranienne et ancien détenu. En 2016, il avait été condamné à une peine de prison de 5 ans pour participation à une organisation criminelle en vue de préparer un acte terroriste. Il a été libéré en mars 2020 après quatre ans de détention.

Les exemples ci-dessus illustrent la nécessité absolue d'assurer un suivi cohérent des ex-détenus radicalisés et pas seulement des détenus pour terrorisme. Il est essentiel que nous puissions déterminer quels ex-détenus franchissent le pas entre les convictions extrémistes et les actes de violence au nom de ces convictions. C'est la raison pour laquelle la VSSE concentre ses activités sur les détenus radicalisés et les détenus condamnés pour terrorisme qui sont en fin de peine. La VSSE examine au cas par cas s'il existe une menace de la part de ces détenus à l'approche de la fin de leur peine. Les établissements pénitentiaires sont toujours considérés comme un domaine d'action dans le cadre de la stratégie commune de lutte contre l'extrémisme et le terrorisme. Les dossiers de combattants terroristes étrangers, d'extrémistes potentiellement violents et de terroristes condamnés sont discutés au niveau de l'arrondissement, au sein des *task forces locales* (TFL) dans lesquelles les différents acteurs de la sécurité sont présents.

partisans. Dans de récents cas, ces réseaux ont souvent pris un caractère international, avec des membres venant de divers pays.

Détecter ces réseaux en ligne n'est pas une sinécure, pour la simple et bonne raison que des millions de groupes de discussion sont fermés au monde extérieur. Il est également difficile d'agir à l'encontre de ce type de réseaux de contacts en ligne. D'une part parce que le fait d'intervenir au niveau d'un protagoniste n'implique pas que les autres personnes concernées ne poursuivront pas leurs actions et, d'autre part, parce que l'arrestation d'un protagoniste peut également constituer un élément déclencheur pour les autres membres du réseau.

Bien que dans certains dossiers il ait été constaté qu'il n'était question que de fanfaronnades en ligne (par ce que l'on appelle les *keyboard warriors*), plusieurs dossiers de menaces ont également été traités dans lesquels les protagonistes prenaient des mesures préparatoires en vue d'avoir recours à la violence ultérieurement. Faire la différence entre les dossiers qui impliquent une menace réelle et ceux où tel n'est pas le cas reste un exercice difficile pour un service de renseignement.

MINEURS

Au cours de l'année écoulée, la VSSE a transmis aux services de police et au parquet plusieurs dossiers concernant des mineurs radicalisés. Dans certains cas, il s'agissait de mineurs qui prêchaient la haine et la violence derrière leur écran, en adoptant des positions radicales, alors que dans d'autres il s'agissait de jeunes qui menaçaient d'avoir eux-mêmes recours à la violence. Détecter et prévenir à temps le recours à la violence par ces jeunes impulsifs et influençables sera un défi majeur pour la VSSE et les autres acteurs de la chaîne de sécurité au cours des années à venir. ■

Generated by ai

ESPIONNAGE ET INGÉRENCE : UN PHÉNOMÈNE AUX VISAGES MULTIPLES

La Belgique est parfois surnommée « capitale européenne de l'espionnage ». En effet, son statut de nation hôte de l'UE et de l'OTAN fait de notre pays un pôle d'attraction. Afin de défendre les intérêts nationaux de la Belgique et de protéger tant sa renommée de pays hôte que nos propres relations internationales, il importe que la VSSE accorde l'attention nécessaire à la prévention, la détection et l'entrave des tentatives d'espionnage et d'ingérence.

La présence en Belgique d'une série d'institutions internationales, en particulier de l'UE et de l'OTAN, suscite bien évidemment l'intérêt de nombreux services de renseignement, qui cherchent à obtenir des informations stratégiques non accessibles au public et tentent de manipuler certains processus décisionnels à leur avantage.

Les évènements récents ont montré que dans le domaine de l'espionnage et de l'ingérence, nous devons regarder au-delà des suspects habituels. Dans son approche du phénomène, la VSSE opère à cet effet une distinction entre acteurs systémiques et acteurs non systémiques. Les acteurs systémiques sont des pays totalement opposés aux fondements de

nos communautés occidentales, à savoir un système politique démocratique observant le principe de séparation des pouvoirs, des élections libres et équitables et la protection constitutionnelle des libertés et des droits fondamentaux. Les acteurs systémiques considèrent ces principes comme inconciliables avec leurs propres systèmes car nuisibles à leurs propres intérêts géopolitiques ainsi qu'à leur position dominante et aux intérêts de leurs élites politiques. Ils ont dès lors pour objectif d'affaiblir les pays démocratiques autant que possible, notamment en semant la discorde tant entre ces pays qu'en leur sein même.

En revanche, les acteurs non systémiques sont des pays qui, en principe, ne nous sont pas hostiles voire qui coopèrent (délibérément) avec notre pays dans de nombreux domaines, tout en déployant en parallèle des activités de renseignement dans des domaines qu'ils estiment prioritaires : contrôle de leur diaspora en Belgique, suivi voire intimidation des opposants séjournant dans notre pays, défense d'intérêts spécifiques d'ordre économique ou politique...

AGENTS DE RENSEIGNEMENT INFORMELS

La notion d'« espions » renvoie en réalité à des profils variés. La principale distinction se situe entre les officiers de renseignement et les agents de renseignement informels. Les premiers sont formellement liés à un service de renseignement et peuvent dès lors être considérés comme des « espions de carrière ». Ils sont parfois actifs à l'étranger sous couverture diplomatique. S'il s'agit officiellement de diplomates attachés à une représentation diplomatique de leur pays, dans les faits, ils effectuent (principalement) un travail de renseignement.

La couverture diplomatique a pour principal avantage d'offrir une protection, dans une certaine mesure : si un officier de renseignement est surpris à mener des activités (de renseignement) clandestines, il est plus difficile de le poursuivre en vertu de son immunité diplomatique. Il peut toutefois être déclaré *persona non grata* et contraint de quitter le pays.

De plus, les officiers de renseignement peuvent opérer sous d'autres couvertures, non diplomatiques, comme celles de journaliste ou de représentant commercial. Ils peuvent ainsi entrer en contact, sans éveiller de soupçons, avec des responsables politiques, des chefs d'entreprises...

Les activités de renseignement clandestines ne sont cependant pas toutes l'œuvre d'officiers de renseignement professionnels. Certains services de renseignement délèguent des tâches spécifiques à des individus ou des organisations ne présentant aucun lien formel avec le monde du renseignement, que nous pouvons qualifier d'« agents de renseignement informels ».

NOUVELLES MÉTHODES DES OFFICIERS DE RENSEIGNEMENT RUSSES

Depuis le début de l'invasion russe en Ukraine, le 24 février 2022, de nombreux pays européens ont expulsé plusieurs dizaines d'officiers de renseignement russes qui opéraient sous couverture diplomatique, généralement en les déclarant *persona non grata.* Cette opération conjointe, à laquelle la Belgique a également pris part, a eu un lourd impact sur la capacité russe en charge des activités d'espionnage et d'ingérence en Europe alors que la collecte de renseignements est devenue un outil essentiel de la Russie, notamment pour recueillir des informations sur l'appui militaire à l'Ukraine ou semer la discorde sur le continent européen en prévision des élections européennes de juin 2024.

DES TECHNIQUES EN ÉVOLUTION

Par conséquent, les services de renseignement et de sécurité russes ont dû changer leur fusil d'épaule et diversifier leur approche. Les officiers de renseignement tentent d'accéder aux informations utiles par d'autres moyens. De plus, le recours des services russes aux tactiques de guerre hybride avec orchestration de campagnes de désinformation est un fait notoire.

La nécessité pour les services de renseignement et de sécurité russes de diversifier leur approche constitue dans le même temps un défi pour les services de renseignement européens et occidentaux qui, à leur tour, doivent s'adapter aux nouveaux *modus operandi* de la Russie.

▶ ESPIONNAGE ET INGÉRENCE DANS LE CODE PÉNAL

Si le Parlement fédéral donne son feu vert, la Belgique disposera d'une marge de manœuvre bien plus large pour lutter contre l'espionnage et l'ingérence des pays étrangers. Ces activités n'étaient répréhensibles jusqu'ici que si elles se produisaient dans un contexte militaire ou de guerre. Le nouveau Code pénal, examiné en commission de la Justice de la Chambre en décembre 2023, apportera enfin du changement à ce niveau.

Voilà qui n'est pas anodin. En effet, les seuls moyens d'intervention disponibles jusqu'à présent consistaient à faire comparaître les suspects devant le juge pour d'autres infractions pénales. Ce fut notamment le cas dans le cadre du dossier de suspicion d'ingérence au Parlement européen, qui a récemment fait couler beaucoup d'encre.

▶ SECRET D'ÉTAT

Concrètement, le nouveau Code pénal permettra d'engager des poursuites pour les activités d'espionnage, que ce soit pour transmission, divulgation, reproduction ou réception d'un secret d'État. Il en ira de même pour les tentatives d'espionnage et les activités menées en préparation à la transmission d'un secret d'État. À cet effet, la notion de « secret d'État » a également été définie dans la loi. Outre les informations classifiées, ce terme fait référence à toute information non accessible au public.

De plus, quiconque se livrera activement à des activités d'ingérence dans l'intention d'influencer les processus décisionnels démocratiques (résultats des élections, vote au Parlement, attribution d'un marché public) pourra être poursuivi si ces activités s'exercent de manière clandestine, c'est-à-dire à l'insu des autorités belges et dans le but de nuire gravement aux intérêts nationaux.

Generated by ai

L'avantage de cette approche indirecte réside dans la possibilité de démenti plausible : en cas de détection d'activités de renseignement, le service de renseignement ou l'État concerné peut nier toute implication. Dans certains cas, par exemple, des membres de la diaspora sont recrutés pour garder un œil discret sur d'autres membres de la diaspora (opposants ou minorités). Il arrive également que le service de renseignement en question invite/contraigne des diplomates ou des collaborateurs « intègres » d'autres instances à coopérer avec eux à titre occasionnel ou régulier.

Tout cela complique la tâche de la cible de l'espionnage ou de l'ingérence. Face à un diplomate ou un lobbyiste, une personne visée peut certes s'armer de son esprit critique ou de la dose de scepticisme nécessaire. C'est beaucoup moins évident lorsqu'il s'agit d'agents de renseignement qui n'ont pas de liens manifestes avec des acteurs étrangers. Et cela devient encore plus difficile lorsque l'agent de renseignement sous couverture fait partie de votre cercle d'amis ou de votre entourage familial.

Les méthodes utilisées par les services de renseignement sont très variées. Si, dans les domaines de l'ingérence ou de l'espionnage, les acteurs recourent intensivement à un arsenal complet de moyens techniques sophistiqués (dispositifs d'écoute, cyberopérations, hacking...), la méthode classique de recherche, d'approche, de recrutement et de contrôle de sources humaines reste néanmoins toujours importante. C'est pourquoi la VSSE mène une politique active de sensibilisation auprès des institutions et des individus susceptibles d'être la cible de tentatives d'infiltration ou de recrutement par des services de renseignement. ■

▶ LA BELGIQUE DANS LE VISEUR DES SERVICES DE RENSEIGNEMENT CHINOIS

La Chine considère ses services de renseignement comme un instrument entièrement dédié aux priorités du régime en matière de politique intérieure et étrangère, qui résultent des efforts consentis par le Parti communiste chinois en vue de maintenir et renforcer sa propre position dominante. En d'autres termes, les activités de renseignement clandestines s'inscrivent dans le prolongement de la politique et de la diplomatie chinoises et servent les mêmes objectifs. C'est pourquoi notre position de pays hôte de l'OTAN et des institutions de l'UE suscite tout particulièrement l'intérêt des services de renseignement chinois.

ARRESTATION

La manière de travailler des services de renseignement chinois a fondamentalement changé ces dernières années. D'une part, cela est lié à l'arrestation d'un espion chinois en Belgique en 2018 et à son extradition vers les États-Unis. D'autre part, les restrictions strictes en matière de voyage pendant la pandémie de Covid-19 ont également joué un rôle. En effet, pendant plusieurs années, voyager entre la Chine et la Belgique était devenu très difficile. Cela a incité les services chinois à revoir leur approche. Depuis, de nombreuses activités de renseignement menaçant de porter atteinte aux intérêts belges sont dirigées depuis la Chine elle-même. Pour éviter les risques, ils ont recours aux activités cybernétiques, à l'utilisation de couvertures ou au recrutement d'agents informels. Les articles parus dans les médias internationaux à la mi-décembre, sur la façon dont la Chine avait recruté un homme politique belge, illustrent parfaitement cette approche. Les services offensifs comme ceux de la Chine jouent sur l'ego et les motivations idéologiques ou financières pour persuader les individus de coopérer à l'ingérence.

PROPRIÉTÉ INTELLECTUELLE

La Chine est également particulièrement active dans le domaine de l'espionnage économique. La propriété intellectuelle des entreprises belges est la cible des services de renseignement chinois. La VSSE constate que des hackers liés aux services de renseignement chinois veulent dérober les secrets de nos entreprises. Importante porte d'accès au marché européen, la Belgique suscite en outre l'intérêt des géants économiques chinois. La VSSE essaie de sensibiliser les acteurs pertinents dans notre pays au risque lié au business en (ou avec la) Chine. Notre service fait ainsi référence à la volonté et à la capacité du renseignement chinois de forcer les entreprises chinoises implantées en Belgique à coopérer.

DÉSINFORMATION ET ÉLECTIONS DE 2024 : QUE FAIT LA VSSE (OU NON) ?

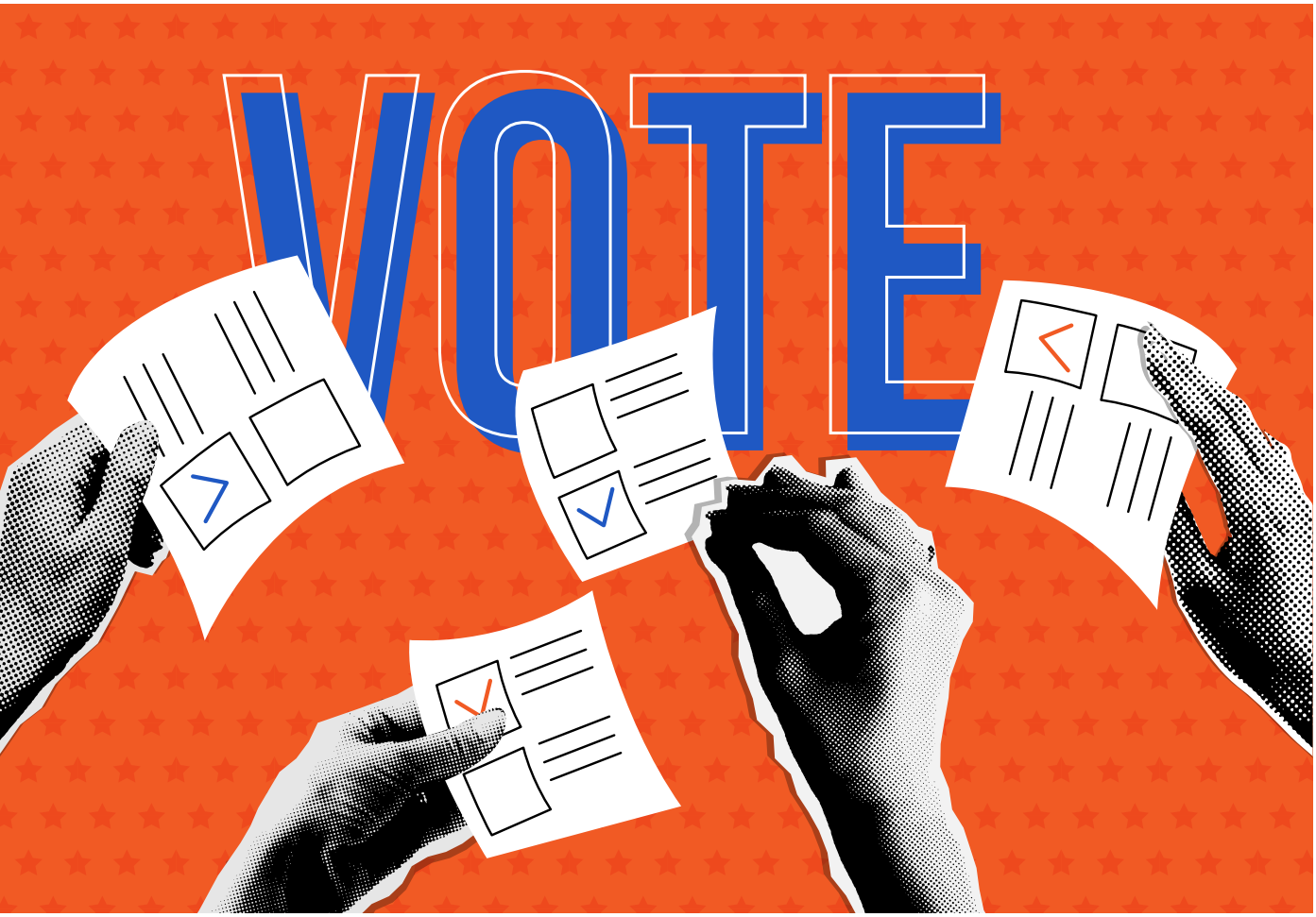

La désinformation est une arme attractive pour qui souhaite influencer clandestinement notre processus décisionnel politique, attiser les tensions ou saper la confiance dans nos élections et nos institutions démocratiques. Les coûts et les risques sont faibles, l'impact potentiel est élevé, encore plus en période électorale. Dans la perspective des élections fédérales, régionales, européennes et locales de 2024, la VSSE se prépare à détecter les menaces concrètes, à prévenir nos partenaires et à les contrer si nécessaire.

La désinformation ne se résume pas aux *fake news*, aux informations erronées ou à la propagande. Il s'agit plutôt d'informations manifestement fausses, incorrectes ou trompeuses diffusées dans le but délibéré de tromper l'opinion publique ou de nuire aux intérêts belges.

UKRAINE, EVRAS ET ISRAËL-HAMAS

Malgré les exemples historiques de campagnes complexes et sophistiquées, la désinformation est souvent remarquablement opportuniste par nature. Les individus ou les institutions qui diffusent cette désinformation exploitent volontiers les frustrations ou les lignes de fracture existant dans la société, ou sont prompts à capturer, dénaturer et exploiter des incidents. En outre, l'essor rapide de l'intelligence artificielle générative menace de leur faciliter grandement la vie.

Plusieurs pics de désinformation ont été observés ces derniers mois. Par exemple, beaucoup d'informations erronées et de désinformations ont circulé à propos du décret EVRAS de la Communauté française sur l'éducation sexuelle à l'école. Ce décret a été accusé d'inciter à une sexualisation excessive, d'être un outil de propagande pour l'homosexualité et même pour la pédophilie. Par ailleurs, le conflit entre Israël et le Hamas s'est également révélé être à de nombreuses reprises l'objet de désinformation dans notre pays. Après l'attentat du 16 octobre 2023 à Bruxelles, notre pays a été à la merci d'une désinformation en ligne à l'échelon mondial, de nombreux acteurs déformant ou dénaturant les faits pour leur propre usage. Il s'agissait souvent de messages racistes, extrémistes ou antidémocratiques. La guerre en cours en Ukraine et le soutien de l'Occident à Kiev ont également suscité une grande part de la désinformation dès le début du conflit.

Il est clair que le recours à la désinformation ne se limite pas à certains acteurs ou à certaines idéologies. Des acteurs étatiques et non étatiques d'horizons divers y ont également recours. En particulier lorsque des sentiments anti-establishment sont en jeu, une grande souplesse idéologique semble s'installer. Cela peut conduire à la violence, comme en témoignent les récents exemples d'acteurs isolés planifiant des attentats sans lien avec une organisation terroriste. La volonté d'agir de ces loups solitaires peut se développer grâce à la désinformation largement diffusée en ligne et fréquemment renforcée dans ce que l'on appelle les chambres d'écho avec des personnes partageant la même idéologie, comme après le meurtre de l'enseignant Samuel Paty, en France.

QUE FAIT LA VSSE (OU NON) ?

La lutte contre la désinformation relève des missions essentielles de la VSSE lorsque des acteurs l'utilisent à des fins d'ingérence, d'extrémisme ou d'incitation au terrorisme, ou lorsqu'elle constitue une menace pour notre ordre démocratique. Dans le même temps, le droit à la liberté d'expression reste une pierre angulaire de notre démocratie. La VSSE n'est donc pas une police de la pensée, pas plus qu'un vérificateur de faits ou un chasseur de trolls.

Ce qui nous importe, c'est que des acteurs nationaux ou étrangers abusent de nos libertés pour poursuivre leurs propres objectifs stratégiques. En effet, une telle manipulation de notre paysage de l'information porte précisément atteinte à la liberté d'expression de ceux qui souhaitent s'exprimer et participer aux élections ou au débat public d'une voix légitime.

L'objectif de la VSSE est d'établir une image précise de la menace d'ingérence par la désinformation. Qui sont les acteurs ? Quelles sont leurs capacités ? Quelles sont leurs intentions ? Comment opèrent-ils ? La VSSE informera ses partenaires et les gouvernements à ce sujet. Pour ce faire, la VSSE collabore avec son pendant militaire, le SGRS et les autres partenaires belges en matière de sécurité. Dans la perspective des élections, ce travail sera encore intensifié. En outre, la Belgique assurant la présidence temporaire du Conseil de l'Union européenne et accueillant plusieurs institutions de l'UE, la VSSE souhaite également développer activement la coopération internationale au niveau européen.

RÉSILIENCE DE LA SOCIÉTÉ

Aucun service ne peut lutter seul contre la désinformation. Les services de renseignement ne sont qu'un maillon dans la lutte contre la désinformation. L'enseignement, les médias et la société civile ont également un rôle important à jouer afin d'accroître la résilience de la société. La transparence, l'encouragement de l'esprit critique et l'éducation aux médias sont des éléments cruciaux à cet égard.

Dans le même temps, il incombe à la VSSE d'avoir une perception claire de la menace et d'en informer activement les autorités et les partenaires. Dans le contexte spécifique des élections, la VSSE s'engage également à sensibiliser différents acteurs qui jouent un rôle dans les futurs scrutins. ■

L'ACCÉLÉRATIONNISME ET LA COMMUNAUTÉ EN LIGNE, TERREAUX DE L'EXTRÉMISME DE DROITE

La menace qui émane de l'extrémisme de droite évolue également et met la VSSE au défi. La menace terroriste liée à ces milieux provient encore et toujours essentiellement d'acteurs isolés *(lone actors)* et de petits groupes informels. Le phénomène de l'accélérationnisme les inspire cependant toujours plus. L'idéologie liée à l'extrémisme de droite se propage comme une traînée de poudre grâce aux réseaux en ligne.

▶ ACCÉLÉRATIONNISME

Depuis quelques années déjà, le phénomène émergent qu'est l'accélérationnisme influence les acteurs de l'extrémisme de droite et a même donné lieu à plusieurs attentats terroristes à l'étranger.

Au sein de l'extrémisme de droite, l'accélérationnisme est une stratégie reposant sur l'idée de l'inéluctabilité d'une guerre raciale, qu'il convient de précipiter (ou d'accélérer) par le biais de la violence terroriste. Selon les adeptes de cette théorie, la prétendue « supériorité » de la « race blanche » mènera forcément à la victoire. C'est pourquoi au sein des groupes accélérationnistes, qui sont quasi-exclusivement actifs en ligne, la violence et le terrorisme sont encouragés et glorifiés. Le chaos en résultant devrait entraîner l'effondrement de la société et précipiter ainsi la lutte des races.

Ces dernières années, ce phénomène particulièrement virulent a également progressé dans notre pays. Au début du mois de novembre 2023, des perquisitions et des arrestations ont eu lieu dans six pays européens, outre la Belgique, dans le cadre d'un réseau

Generated by ai

accélérationniste. Il s'agissait de Belges partisans de l'extrémisme de droite qui entretenaient des contacts avec des extrémistes étrangers sur des plateformes de réseaux sociaux fermées. Notre service estime que, compte tenu de la nature extrêmement violente de ce phénomène, la menace terroriste potentielle dans le domaine de l'extrémisme de droite émane essentiellement de ce mouvement.

Mi-décembre 2023, dans une autre affaire, cinq *preppers* ont été condamnés par le tribunal d'Anvers à des peines allant jusqu'à cinq ans de prison pour préparation d'actes terroristes, pour appartenance à un groupe terroriste et/ou pour détention d'armes prohibées. Ces *preppers* voulaient se préparer au déclenchement d'une éventuelle guerre civile en stockant d'importantes quantités d'armes, de médicaments et de nourriture. Selon le tribunal, ce groupe de *preppers* ne s'est pas contenté de se préparer, mais a également comploté pour provoquer un conflit par des actions violentes, ce qui ressemble beaucoup à l'accélérationnisme décrit ci-dessus.

Il n'est toutefois pas toujours évident pour les services de renseignement de déchiffrer d'emblée les intentions de tels acteurs. Pour la grande majorité d'entre eux, l'objectif est en effet non pas de recourir à la violence ni de perpétrer des attentats terroristes, mais bien de partager des fantasmes violents et de tenter d'encourager d'autres individus. La VSSE suit dès lors ce phénomène de près.

HAUSSE DES DOSSIERS DE RENSEIGNEMENT IMPLIQUANT DES MINEURS

Comme indiqué l'an passé, la VSSE a constaté ces dernières années une augmentation constante du nombre de mineurs impliqués dans des dossiers de renseignement en lien avec l'extrémisme idéologique. Il en va par ailleurs de même dans d'autres matières, telles que l'extrémisme d'inspiration religieuse et le terrorisme.

Les mineurs sont non seulement de plus en plus fréquemment impliqués dans les dossiers de la VSSE, mais ils semblent aussi de plus en plus jeunes : si, il y a quelque temps encore des jeunes de 17-18 ans apparaissaient dans des enquêtes, celles-ci concernent désormais, quoique rarement, des jeunes âgés de 16 voire 15 ans.

La plupart des dossiers de renseignement sur des mineurs concernent des jeunes qui se radicalisent en ligne ou incitent d'autres personnes à la haine et la violence. Dans un certain nombre de cas, ces jeunes profèrent des menaces au moyen de comptes anonymes sur les médias sociaux. Après identification et enquête, il ressort souvent que ces individus n'avaient pas l'intention de recourir à la violence par eux-mêmes. Dans un nombre limité de cas, toutefois, l'intention était bel et bien présente et la VSSE en a informé les autorités judiciaires compétentes.

LE DÉFI DES COMPTES ANONYMES

L'accélérationnisme n'est pas la seule mouvance au sein de laquelle les plateformes en ligne ont un impact significatif. D'autres acteurs et groupes liés à l'extrémisme de droite ont tendance à diffuser leur idéologie sur internet plutôt que lors de véritables rencontres. Ce phénomène était déjà particulièrement visible pendant la pandémie de Covid-19 et semble s'être définitivement imposé. Cela s'explique par sa redoutable efficacité : l'utilisation de comptes anonymes qui créent un faux sentiment d'impunité, facilite la diffusion de contenu radical. Parallèlement, le recours à l'humour grâce à l'usage de mèmes, ces images détournées « pseudo amusantes », facilite l'adhésion à des groupes de discussion extrémistes où les nouveaux venus se radicalisent parfois rapidement et sont incités à la violence.

Cette tendance met les services de renseignement au défi de détecter ces groupes de discussion radicaux, d'en identifier les membres et de prévenir les services partenaires avant que les intentions violentes ne puissent se concrétiser.

LE PARADOXE DE L'EXTRÉMISME DE GAUCHE

Bien que, ces dernières années, les extrémistes de gauche en Belgique aient commis moins d'actions violentes, ils considèrent encore et toujours la violence comme un moyen licite, voire nécessaire, de réaliser leur objectif. Parallèlement, les extrémistes de gauche essaient de surmonter leurs désaccords.

Depuis quelques années, notre pays connaît moins d'actions violentes susceptibles d'être attribuées à des groupes ou des militants d'extrémisme de gauche. Aujourd'hui, leurs actions se limitent principalement au recrutement, aux manifestations, à la diffusion de leur idéologie et à des actes de vandalisme mineurs. Il arrive aussi que des infrastructures de télécommunications soient sabotées. En effet, les groupes d'extrémisme de gauche considèrent toujours ces infrastructures comme un instrument d'oppression de la population. En outre, des formations de *Black Blocs* se mêlent quelquefois à des manifestations pacifiques qu'elles cherchent à faire dégénérer en émeutes, entraînant des actes de destruction et des confrontations directes avec la police.

L'absence d'actions violentes de grande envergure ne signifie nullement que les groupes d'extrémisme de gauche ne considèrent pas la violence comme un moyen licite, voire nécessaire, d'atteindre leur objectif. Ils jugent légitime la violence et l'intimidation contre de présumés fascistes, contre « la classe oppressive » et les institutions ou symboles qui leurs sont liés.

LUTTES CONVERGENTES

L'extrémisme de gauche est un phénomène idéologique très diversifié, essentiellement caractérisé par deux courants dominants : le communisme révolutionnaire et l'anarchisme insurrectionnel. Le premier prône un État égalitaire fort. Les anarchistes, quant à eux, considèrent le gouvernement comme une force oppressive.

Ces deux courants rejettent les règles de la démocratie parlementaire, contrairement aux partis ou groupes de la gauche radicale qui opèrent dans un contexte démocratique.

Ces dernières années, les oppositions entre les communistes révolutionnaires et les anarchistes semblent s'estomper progressivement. La raison principale réside dans les thèmes actuels tels que l'antifascisme, l'écologie, l'antiracisme et le féminisme. Ces thèmes présentent l'avantage de pouvoir s'adresser à un public bien plus étendu, ce qui permet aux extrémistes de gauche de mobiliser plus largement. Le soutien à la cause du Kurdistan dans le nord de la Syrie et la question palestinienne restent également des thèmes majeurs utilisés par les extrémistes de gauche pour diffuser leurs idées.

Generated by ai

INFILTRATION

La convergence des deux courants se traduit également par l'intention des militants du milieu d'extrémisme de gauche, d'établir des liens entre eux au-delà des frontières idéologiques. En outre, ils manifestent une volonté explicite d'infiltrer les organisations activistes de gauche *mainstream* afin de « rassembler les forces révolutionnaires » autant que possible. À l'heure actuelle, les tentatives d'infiltration ne montrent pas vraiment de signes de structuration, d'organisation ou de réussite.

LA PROLIFÉRATION À L'HEURE DES TECHNOLOGIES DISRUPTIVES

Generated by ai

La dissémination ou la prolifération des armes de destruction massive ainsi que de leurs vecteurs tels que les missiles ou les drones, constitue une menace majeure pour la sécurité internationale. La Belgique a pris des engagements internationaux en matière de lutte contre la prolifération des armes de destruction massive et il est important que nous continuions à honorer ces engagements. En outre, la lutte contre la prolifération devient de plus en plus complexe en raison des nouvelles technologies disruptives telles que l'intelligence artificielle (IA).

Depuis l'invasion de l'Ukraine par la Russie le 24 février 2022 et le spectre d'une nouvelle escalade nucléaire qui a ainsi refait surface, la lutte contre la prolifération d'armes nucléaires, radiologiques, chimiques ou biologiques et contre des vecteurs tels que les missiles et les drones, est soudainement repassée en haut de l'agenda des services de renseignement et de sécurité.

À côté de la Russie, d'autres acteurs étatiques, comme la Corée du Nord et l'Iran, s'emploient aussi à moderniser ou développer des programmes axés sur les armes de destruction massive. Avec ses partenaires nationaux et internationaux, la VSSE tente d'empêcher ces acteurs d'acquérir des matériaux, des technologies, du savoir-faire et les connaissances nécessaires au développement de programmes liés à ces systèmes.

DOUBLE USAGE ET IA

La VSSE porte également une grande attention aux biens dits à double usage *(dual use)* : des biens qui peuvent autant avoir une utilisation civile que militaire. On retrouve aussi dans cette catégorie les nouvelles technologies disruptives (l'intelligence artificielle, les systèmes quantiques, la biotechnologie, la nanotechnologie, les big data ou les systèmes autonomes). Ces technologies auront, à côté des applications civiles, aussi un impact très élevé sur l'évolution des programmes militaires et seront probablement également utilisées pour le développement d'armes de destruction massive.

La VSSE accorde également de l'importance aux risques liés aux aspects immatériels de la prolifération, tels que la dispersion du savoir-faire et des connaissances utiles pour le développement ou la production d'armes de destruction massive et de leurs vecteurs.

CONTOURNEMENT DES SANCTIONS

En outre, avec ses partenaires belges et internationaux, la VSSE continue à suivre activement le respect des sanctions internationales contre la Russie, notamment en identifiant les mécanismes de contournement des sanctions visant ce pays et en les entravant. Par ailleurs, le fait que la Russie se soit retirée de différents traités et accords de non-prolifération nécessite toute notre vigilance. ■

LE RÔLE DE LA VSSE DANS LA LUTTE CONTRE LE CRIME ORGANISÉ

La VSSE a décidé, en 2022, de s'investir dans la lutte contre le crime organisé. Dans quel but ? Accroître la résistance face à l'infiltration de secteurs cruciaux par des milieux criminels.

En 2023, la Belgique est passée à la vitesse supérieure en matière de lutte contre le crime organisé. Parallèlement à la création du Commissariat national drogue (CNDC), la VSSE a également repris du service dans la lutte contre le crime organisé. Il ne s'agit pas pour la VSSE de se substituer aux partenaires tels que la police et le monde judiciaire, qui sont en première ligne dans la lutte contre le crime organisé. La VSSE se concentre sur les aspects de cette criminalité organisée qui portent atteinte à l'État.

En effet, la violence ne vise pas seulement les acteurs et les concurrents du milieu criminel, mais, ces dernières années, elle a de plus en plus ciblé des personnes actives dans des secteurs vulnérables tels que les processus logistiques, les services douaniers dans les ports, ou même le monde politique ou juridique.

L'escalade de la violence et l'infiltration du milieu criminel peuvent entraîner une perte de confiance de la population dans la capacité du gouvernement à mettre un terme au crime organisé. Ceci peut mener à une déstabilisation politique ou socio-économique. Cette déstabilisation relève du domaine d'activité de la VSSE.

La VSSE va donc se focaliser prioritairement sur l'analyse stratégique des vulnérabilités du système dans notre pays susceptibles d'être exploitées par le milieu du crime organisé. Cette analyse aura lieu en étroite concertation avec la Commissaire nationale drogue et la police fédérale. En identifiant ces défaillances du système, la VSSE peut sensibiliser ensuite ses services partenaires nationaux et les rendre plus résistants aux tentatives d'infiltration par le crime organisé. La VSSE a désigné un officier de liaison pour les ports qui d'une part, sera un premier interlocuteur pour tous les acteurs de la communauté portuaire et d'autre part, pourra jouer un rôle de sensibilisation.

Cette approche analytique et de sensibilisation est complétée par l'utilisation classique et proportionnelle des méthodes de renseignement afin de mieux cerner les réseaux du crime organisé. Ces enquêtes se concentrent sur des menaces telles que la violence et l'intimidation ou sur des cas de corruption.

Enfin, la VSSE travaille également en étroite collaboration avec son réseau de renseignement international pour identifier les organisations criminelles transnationales. Évidemment, cette coopération est encore plus intense avec les pays confrontés à des problèmes de drogue similaires. ■

PARTIE 2

LES ACTIVITÉS DE LA VSSE DANS UN MONDE EN MUTATION

LA VSSE ÉTEND SON RÉSEAU INTERNATIONAL

Generated by ai

Le travail de renseignement est plus que jamais une affaire internationale. Dans nombre d'enquêtes de renseignement, des pièces du puzzle sont fournies par les partenaires étrangers. C'est pourquoi la VSSE s'applique à renforcer son réseau international.

La Belgique est un pays au carrefour de l'Europe. Les extrémistes, terroristes et agents de renseignement étrangers vont et viennent comme s'il n'y avait plus de frontières. De ce fait, la VSSE mène de moins en moins d'enquêtes de renseignement sans que des éléments du puzzle ne lui soient fournis par l'étranger. Parfois, il s'agit d'un détail, parfois d'une information cruciale. Même dans des enquêtes où la menace se manifeste principalement sur le territoire belge, la coopération internationale s'avère primordiale pour protéger notre sécurité nationale. Cette coopération n'est pas seulement importante pour partager des informations factuelles, mais aussi pour échanger de meilleures pratiques ou s'inspirer des enseignements tirés par d'autres services.

▶ LA VSSE AUX JEUX OLYMPIQUES

Les Jeux olympiques qui se dérouleront à Paris à l'été 2024 ne sont pas seulement une fête sportive mondiale, mais aussi, malheureusement, une cible potentielle, entre autres, pour les terroristes. Compte tenu de l'expérience que la capitale française a du terrorisme sans frontière, les services de renseignement et de sécurité français se préparent à tous les scénarios possibles. Bon nombre de services de renseignement et de sécurité européens ont été invités à déléguer un officier de liaison à Paris de manière à raccourcir les lignes de communication et aller à l'essentiel.

La VSSE enverra donc aussi un officier de liaison en juillet et août 2024 à Paris, afin de pouvoir répondre le plus efficacement possible aux demandes d'information ou de recherches urgentes. Les menaces potentielles qui pèsent sur les Jeux olympiques dépassent les seuls actes de terrorisme : l'espionnage, les cyber-menaces, les protestations extrémistes ne sont pas non plus à exclure.

Un officier de liaison affecté temporairement à Paris présente l'avantage de pouvoir, en un clin d'œil, informer et impliquer la bonne personne et la bonne entité au sein de son propre service comme au sein du service partenaire.

OFFICIERS DE LIAISON INTERNATIONAUX

C'est pourquoi la VSSE travaille sans relâche au développement systématique d'un réseau d'officiers de liaison qui maintiennent des lignes de communication courtes avec nos partenaires bilatéraux ou multilatéraux. Ceci en collaboration étroite avec le SPF Affaires étrangères, le Service de renseignement militaire (SGRS) et la Police fédérale, qui ont davantage d'expérience dans ce domaine et peuvent se targuer d'une présence plus importante à l'étranger.

Ainsi, la VSSE compte maintenant également des représentants aux États-Unis, aux Pays-Bas et, en collaboration avec les collègues du SGRS, en Jordanie. En 2024, un officier de liaison sera envoyé au Maroc.

OTAN ET UE

Grâce à l'excellente collaboration avec le SPF Affaires étrangères, la VSSE dispose d'un bureau au sein de la représentation diplomatique belge au siège de l'OTAN à Evere et d'un collaborateur à la représentation permanente de notre pays auprès de l'Union européenne. La VSSE affirme ainsi davantage son rôle de service de renseignement du « pays hôte » de l'OTAN et de l'Union européenne.

AUGMENTER LA VISIBILITÉ DE LA VSSE

La présence physique permanente de la VSSE à l'étranger ou dans des organisations multilatérales à Bruxelles n'est que le sommet de l'iceberg des contacts internationaux que le service de renseignement belge entretient. Outre l'échange de plusieurs milliers de messages par an, les collaborateurs de la VSSE ont effectué quelques centaines de déplacements à l'étranger pour aborder des dossiers concrets, mais également pour suivre des formations et réaliser des *benchmarks* internationaux. Entre-temps, la VSSE continue de jouer un rôle moteur dans la collaboration multilatérale entre les services de renseignement ■

LA VSSE PREND LA TÊTE DE LA COOPÉRATION EUROPÉENNE

Pendant la présidence européenne de la Belgique au premier semestre 2024, la VSSE tient également le gouvernail de la coopération multilatérale entre les services de renseignement européens.

La Belgique assure la présidence tournante du Conseil de l'Union européenne depuis le 1er janvier. Ceci a par ailleurs des implications pour la VSSE. Bien que, comme le stipule le Traité de Lisbonne, la sécurité nationale ne relève pas des compétences européennes, les services de renseignement entendent néanmoins développer l'échange mutuel d'informations. En effet, dans un nombre croissant d'enquêtes, certaines informations parfois cruciales proviennent d'échanges avec des services partenaires étrangers.

À l'instar des structures officielles de l'Union européenne, les plateformes multilatérales des services de renseignement européens fonctionnent selon le système de la présidence tournante. Jusqu'à présent, la rotation de la présidence de l'une de ces plateformes - le *Counter Terrorism Group* - se

fait parallèlement à la présidence du Conseil de l'Union européenne. La VSSE assume donc, depuis le 1er janvier, la présidence du *Counter Terrorism Group.* Il s'agit d'un partenariat conclu entre les services de renseignement européens en matière de lutte contre le terrorisme.

Pour la VSSE, la présidence constitue une occasion unique de prendre la tête de la coopération multilatérale. Notre service entend ainsi mettre à l'ordre du jour des sujets de sécurité pertinents et surtout, renforcer la confiance mutuelle entre les services de renseignement européens. Parce qu'un pays seul ne peut pas gagner le combat contre la terreur ou l'extrémisme.

LES « AMBASSADEURS » DE LA VSSE ŒUVRENT À UNE MEILLEURE SENSIBILISATION À LA SÉCURITÉ

« La Belgique n'a pas de culture de la sécurité », entend-on souvent dire. Les *Front Offices* et les officiers de liaison de la VSSE mettent tout en œuvre pour renforcer cette sensibilisation à la sécurité dans de nombreux pans de la société belge. Pour y parvenir, ils organisent des briefings sur les sujets les plus divers.

THÈMES PRINCIPAUX
> Sensibilisation à l'espionnage et à l'ingérence <
> *Travel Security* : sécurité lors des missions et voyages d'affaires <
> Fonctionnement de la VSSE <
> Extrémisme idéologique <
> Extrémisme religieux <

Œuvrer à une meilleure sensibilisation à la sécurité dans notre pays est depuis longtemps l'un des objectifs de la VSSE. Telle est la tâche des *Front Offices* et des officiers de liaison de la VSSE. Ces « ambassadeurs » ou « cartes de visite » de la VSSE travaillent à Bruxelles et dans les principaux chefs-lieux des provinces dont ils prennent le pouls. Ils sont les interlocuteurs des services partenaires nationaux, des autorités fédérales, régionales et locales, de la police et des parquets, mais également des entreprises, universités et hautes écoles. Ils ne sont pas uniquement le point de contact de la VSSE, mais organisent également chaque année des dizaines de briefings de sensibilisation ou des briefings à contenu thématique. Souvent, les *Front Officers* de la VSSE donnent ces briefings eux-mêmes. Dans des cas spécifiques, ils invitent un spécialiste du service pour faire un exposé.

La VSSE est de plus en plus souvent sollicitée pour partager ses connaissances et son expertise. Ces deux dernières années, le monde de l'entreprise et de l'enseignement ainsi que les autorités locales, régionales et fédérales, en particulier, ont le plus souvent demandé à la VSSE d'organiser des briefings relatifs au comportement à adopter lors des missions de service

ou voyages d'affaires dans des pays problématiques. Ces briefings étaient axés sur le thème de la *Travel Security*, avec des conseils et des astuces sur l'emploi des dispositifs électroniques, un sujet qui fait d'ailleurs l'objet d'une brochure publiée par la VSSE. D'autres questions émanant du monde académique et du secteur commercial portent sur l'attitude à adopter envers les doctorants ou chercheurs qui pourraient avoir l'intention de quitter la Belgique en emportant certaines connaissances. Toutefois, la demande d'exposés généraux sur ce que fait ou non un service de renseignement civil reste également importante. Enfin, des briefings nous sont régulièrement demandés sur des thèmes tels que l'extrémisme de droite ou de gauche, l'extrémisme religieux ou le terrorisme, demandes émanant principalement de nos partenaires traditionnels dans le domaine de la sécurité ainsi que des autorités. ■

PRINCIPAUX PUBLICS CIBLES
> Police fédérale et locale <
> Acteurs politiques : fédéraux, régionaux et locaux <
> *Local Task Forces* <
> Secteur commercial <
> Magistrats et parquets <
> Universités et hautes écoles <
> Office des étrangers, Fedasil <
> Affaires étrangères <
> Administration pénitentiaire <

LA VSSE ET LE SGRS UNISSENT LEURS FORCES

Pour faire face aux différentes menaces, la VSSE et le SGRS n'ont de cesse d'unir leurs forces. C'est ainsi que la collaboration thématique s'intensifie avec la création de plateformes communes sur l'extrémisme et le terrorisme religieux ou idéologique. Dans le cadre de ces plateformes, les collaborateurs des deux services travaillent côte à côte.

Comme mentionné ailleurs dans le présent rapport, les services de renseignement doivent faire face à des menaces de plus en plus diverses et complexes. Pour les contrer efficacement, la VSSE et le SGRS ont uni leurs forces dans le cadre du Plan stratégique national de renseignement (PSNR). La Plateforme contre-terrorisme, ou Plateforme CT en abrégé, constitue l'une des formes de coopération les plus concrètes et les plus visibles. Depuis plusieurs années, des collaborateurs de la VSSE et du SGRS travaillent côte à côte au sein de cette Plateforme CT afin de lutter contre le terrorisme, représentant ainsi un *single point of entry* pour les partenaires nationaux et internationaux en matière de contre-terrorisme. Cette plateforme réalise des analyses conjointes et des notes de renseignement qu'elle envoie aux services partenaires nationaux et étrangers. Cette plateforme peut utiliser quotidiennement les moyens de collecte propres à chacun des services de renseignement.

À l'heure actuelle, cette plateforme commune se mue en deux nouvelles plateformes : l'une consacrée à l'extrémisme et au terrorisme idéologique et l'autre dédiée à l'extrémisme et au terrorisme religieux. Ces deux plateformes œuvreront respectivement, en qualité de centre d'expertise unique en matière de menaces terroristes et extrémistes d'origine idéologique ou religieuse. Quelle que soit l'origine de la menace, que son objectif soit militaire ou civil.

ESPIONNAGE ET INGÉRENCE

Le suivi des menaces liées à l'espionnage et à l'ingérence devient par ailleurs de plus en plus complexe et exige une spécialisation toujours plus pointue. C'est pourquoi le SGRS et la VSSE cherchent également à établir des synergies dans ce domaine. Dans un avenir proche, les actions hostiles menées par des services de renseignement étrangers contre les intérêts belges seront abordées de manière transversale, au sein de ce que l'on appelle les *houses*. Il s'agit de lieux de coopération thématiques entre les deux services. Dans ce contexte également, la coopération se fera indépendamment de l'origine (militaire ou civile) ou de la cible (militaire ou civile). Cela devrait permettre une approche plus coordonnée et cohérente des menaces susceptibles de porter atteinte à notre démocratie.

L'ÉVOLUTION RAPIDE DES MENACES GÉNÈRE PLUS DE MÉTHODES PARTICULIÈRES DE RENSEIGNEMENT

En 2023, la VSSE a eu recours à davantage de méthodes particulières que les années précédentes. Il s'agit d'une conséquence, mais pas seulement, de menaces émanant de réseaux principalement actifs en ligne sous le couvert de comptes anonymes.

Les onze premiers mois de l'année 2023, la VSSE a mis en œuvre 1 624 méthodes particulières de renseignement (BIM). C'est davantage que ce qui a été effectué ces dernières années en douze mois. Il convient cependant de souligner que le nombre de BIM en lui-même n'est pas un étalon précis pour évaluer le travail du renseignement : dans le cadre de dossiers ou de matières pour lesquels il existe une source humaine extrêmement bien placée, le recours à des méthodes particulières de renseignement sera moins indispensable. Dans un monde où les menaces ne cessent d'évoluer et où les *targets* se révèlent être des *early adopters* de technologie, les méthodes particulières de renseignement peuvent offrir une plus-value importante.

Pour mémoire : la VSSE ne peut pas utiliser des méthodes particulières de renseignement selon son bon vouloir. Pour les méthodes spécifiques, la VSSE doit toujours au préalable informer la Commission BIM, composée de trois magistrats indépendants. Pour les méthodes exceptionnelles, la Commission BIM doit d'abord donner son feu vert après avoir vérifié la légalité, la proportionnalité et la subsidiarité de la demande. En d'autres termes : pour chaque demande introduite, la VSSE doit démontrer que l'intrusion dans la vie privée d'un individu est légale, proportionnelle à la menace et qu'il n'y a pas de méthode moins intrusive pour arriver au même résultat.

(*Chiffres de 2023, jusqu'au 01/12/2023)

BIM

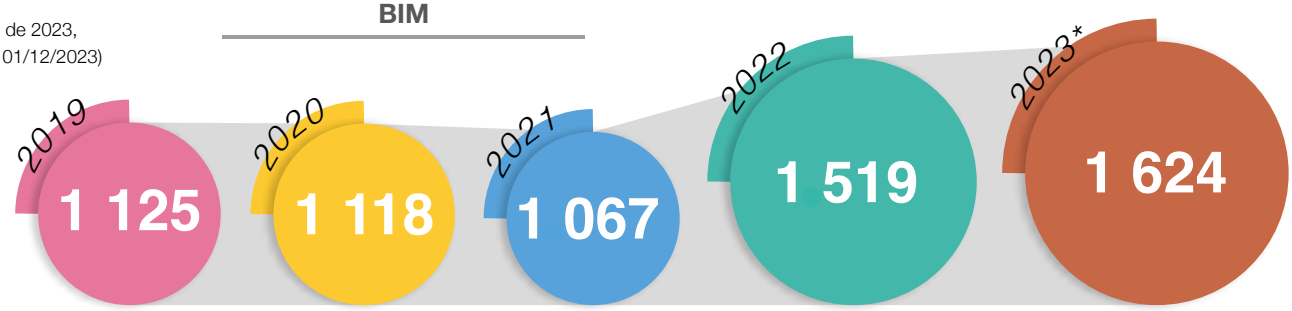

Répartition thématique des BIM

Il ressort d'une répartition thématique des méthodes particulières de renseignement mises en œuvre que ces dernières années, il a été fait systématiquement usage d'un nombre plus élevé de BIM en matière de contre-espionnage et d'ingérence (CI) alors même que l'usage des BIM dans les matières d'extrémisme et de terrorisme (CT & E) était également en hausse.

Il existe une différence significative entre les chiffres BIM rapportés par la VSSE et ceux produits par le Comité R. La VSSE compte les BIM par opération. Le Comité R, quant à lui, donne des chiffres par article de loi appliqué. Dès lors ce qui pour la VSSE représente 1 BIM, peut, pour le Comité R être compté comme 2 ou plusieurs BIM. ■

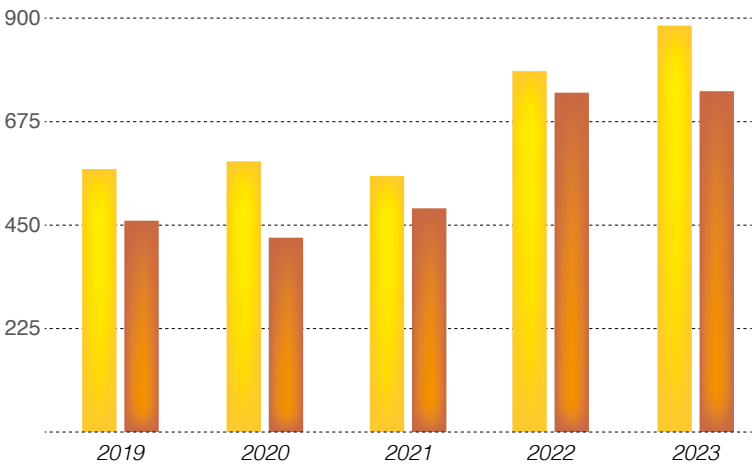

(*Chiffres de 2023 jusqu'au 01/12/2023)

DES ÉQUIPES DE FILATURE CONJOINTES VSSE-SGRS

Lorsqu'un officier de renseignement étranger ou un terroriste potentiel doit faire l'objet d'une filature, c'est une équipe mixte composée de civils et de militaires qui s'en charge. La VSSE et le SGRS ont fusionné leurs équipes de filature il y a plusieurs années déjà. Ces équipes mixtes effectuent des missions pour les deux services.

L'observation de personnes dans l'espace public - et surtout s'il est fait usage d'une caméra ou tout autre équipement à cette fin - est une méthode particulière de renseignement pour laquelle une commission indépendante, la Commission BIM, doit préalablement donner son feu vert. Au cours des onze premiers mois de l'année, les équipes mixtes VSSE-SGRS ont effectué 114 missions de filature à la demande de la VSSE. S'y ajoutent les missions réalisées à la demande du SGRS. Une mission ne signifie pas forcément que la « filature » (en référence aux équipes de filature dans le jargon du service) ne sort qu'une seule fois. Certaines missions peuvent durer plusieurs jours, voire plusieurs semaines, si nécessaire.

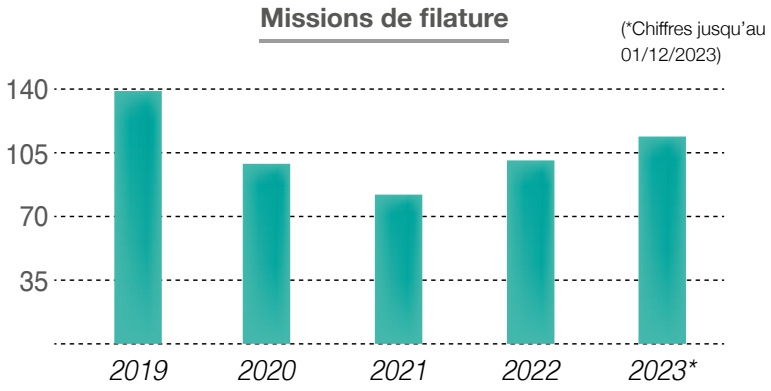

Avec 114 missions sur onze mois en 2023, le nombre de missions menées par les équipes de filature à la demande de la VSSE a presque rattrapé son niveau d'avant la crise du Covid-19.

CHRONOPHAGE

À cet égard, il y a lieu de souligner à quel point la « filature » est particulièrement exigeante en termes d'effectifs. Observer une *person of interest*, 24 heures sur 24, nécessite de mobiliser trois équipes de 12 personnes chacune, soit 36 équivalents temps plein, par période de 24 heures. Aussi comprendra-t-on aisément que la filature d'une *person of interest* sur le long terme est une mission pratiquement irréalisable.

La VSSE et le SGRS ont associé leurs équipes de filature pour la première fois au printemps 2016, dans la foulée des attentats de Zaventem et de Bruxelles. À partir de l'automne 2018, les équipes des deux services ont été fusionnées de facto. Depuis, elles assurent des missions pour les deux services.

L'AUGMENTATION DES VÉRIFICATIONS DE SÉCURITÉ SE POURSUIT

La VSSE est de plus en plus sollicitée pour effectuer des vérifications de sécurité. Si 2023 a certes enregistré une baisse limitée par rapport à 2022, il convient toutefois de souligner que les chiffres de 2022 étaient exceptionnellement élevés en raison du déclenchement de la guerre en Ukraine.

Au cours des 11 premiers mois de 2023, la VSSE a réalisé 220 307 vérifications de sécurité au total. Il s'agit généralement de contrôles préalables visant à exclure des personnes, présentant des vulnérabilités, qui sont appelées à exercer des fonctions sensibles.

Par rapport aux 11 premiers mois de 2022, il s'agit d'une diminution de près de 20 000 vérifications, mais les chiffres de 2022 étaient boostés grâce aux vérifications effectuées au sujet de quelque 60 000 réfugiés ukrainiens. Abstraction faite de cet afflux ponctuel, les chiffres montrent à nouveau une augmentation en 2023. Par comparaison, en 2018, le service a procédé à 140 703 vérifications de sécurité sur une année complète.

D'où provient cette augmentation ? De plus en plus de services font appel à la VSSE pour des vérifications de sécurité et, dans un certain nombre de cas, le rythme entre chacune de ces vérifications s'est également intensifié. Pour les personnes travaillant dans les aéroports, les vérifications sont désormais effectuées tous les ans, au lieu de tous les cinq ans auparavant. De même, le nombre de vérifications requises dans le secteur nucléaire et pour les personnes désireuses d'acquérir la nationalité belge s'est accru. De plus, la VSSE effectuera des vérifications de sécurité pour le personnel portuaire. ■

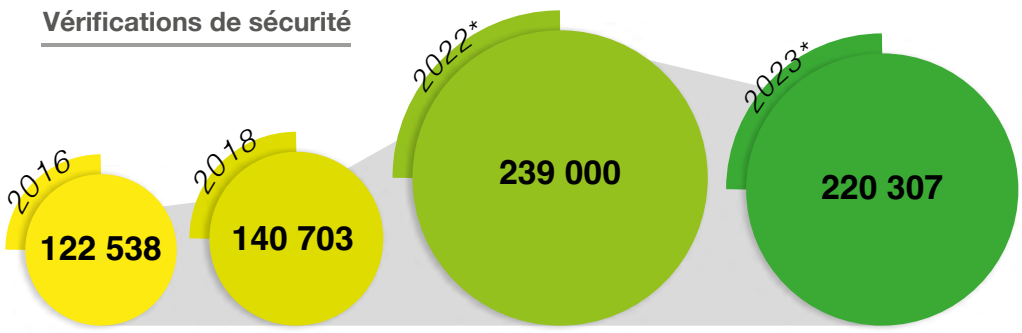

(*Chiffres pour 11 mois.)

LA VSSE PREND LES DEVANTS EN EXAMINANT LES INVESTISSEMENTS ÉTRANGERS

Depuis le 1er juillet 2023, les investissements étrangers importants dans certains secteurs font l'objet d'un examen afin d'éviter qu'ils portent atteinte à nos intérêts nationaux. La VSSE joue un rôle de premier plan dans ce mécanisme de *screening*.

Parce qu'il n'est pas toujours possible de dissocier investissements économiques et considérations géopolitiques et à la suite des initiatives réglementaires européennes, les différents niveaux de pouvoir de ce pays ont conclu un accord de coopération en novembre 2022. Depuis le 1er juillet 2023, les investissements étrangers directs importants sont soumis à un mécanisme de *screening* et à une évaluation par le Comité de filtrage interfédéral.

Dans un souci de clarté, précisons que ce mécanisme n'a pas pour vocation de freiner les investissements étrangers en Belgique. Au contraire, il convient de veiller à ce que ceux-ci permettent à notre pays de se développer et d'innover davantage sans trop dépendre d'autres pays. C'est pourquoi le *screening* ne s'applique qu'à certains investissements spécifiques qui répondent à trois critères :

- Il doit s'agir d'investissements dans une entreprise belge, par des personnes physiques ou des entreprises externes à l'Union européenne.
- Seuls les investissements dans certains secteurs critiques et stratégiques, tels que les infrastructures critiques, la technologie de pointe ou les fournisseurs de la Défense, font l'objet d'un *screening*.
- Enfin, les investissements ne font l'objet d'un contrôle que si au moins 10 à 25 % des parts de l'entreprise belge (en fonction du secteur) risquent de se retrouver dans des mains étrangères.

Après évaluation de l'investissement étranger, le Comité de filtrage interfédéral (au sein duquel, outre les autorités fédérales, les autorités régionales sont aussi représentées) rend une décision finale, soit positive, soit négative ou bien positive mais moyennant des mesures correctives.

La VSSE joue un rôle important dans ce nouveau mécanisme de *screening*. L'accord de coopération de novembre 2022 prévoit en effet une obligation de consultation du Comité de coordination du renseignement et de la sécurité (CCRS) pour tout investissement étranger faisant l'objet d'un examen. La VSSE, qui préside le CCRS, a dès lors pour mission de vérifier si de nouveaux investissements étrangers ne menacent pas les intérêts qu'elle doit protéger.

Depuis l'entrée en vigueur du nouveau mécanisme de *screening* en juillet 2023, la VSSE, en collaboration avec les autres membres du CCRS, a déjà formulé des avis sur plus de vingt investissements étrangers. ■

PARTIE 3

LA VSSE : UN SERVICE EN MUTATION

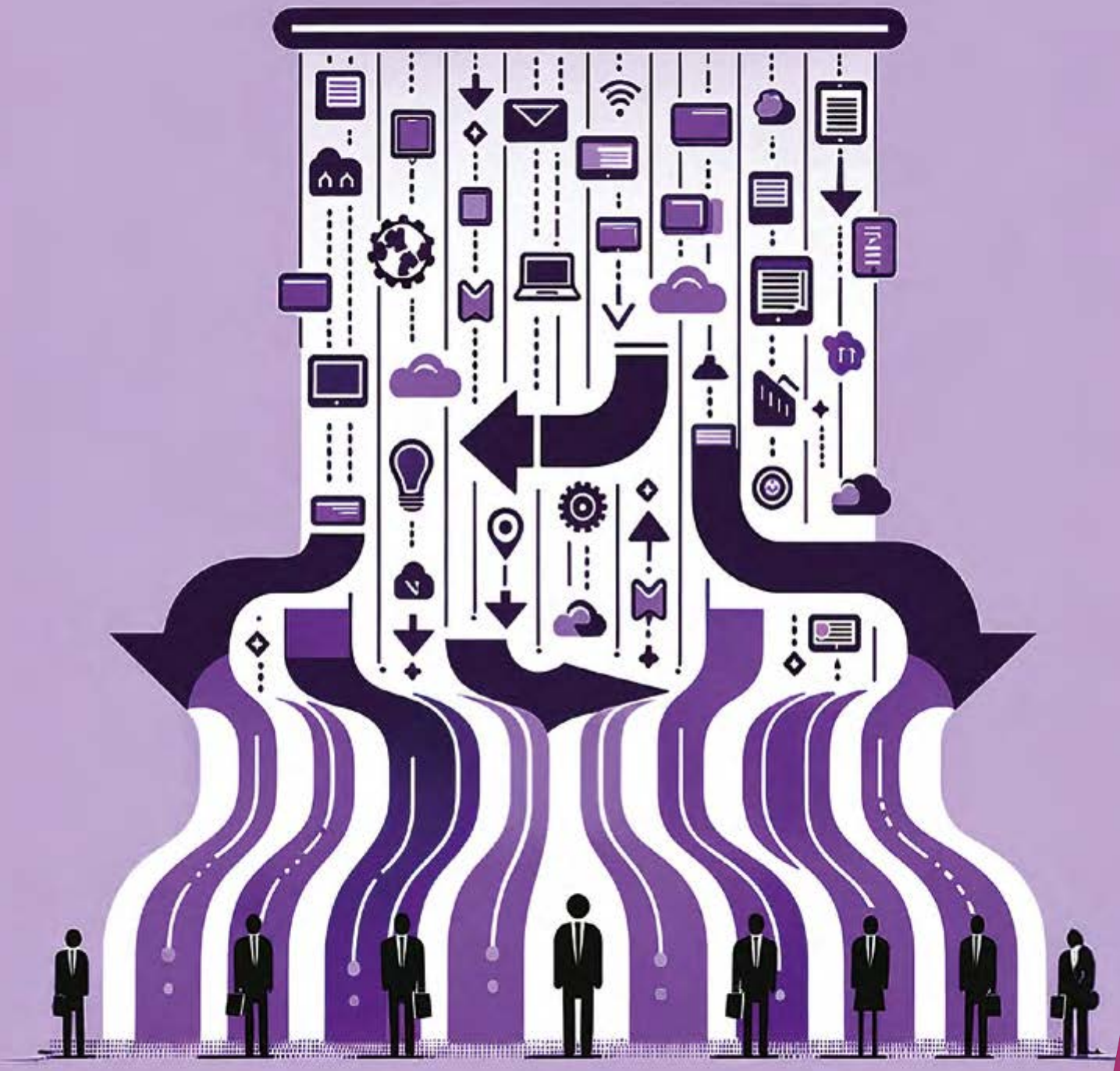

UN NOUVEAU MODÈLE INVESTIGATIF DANS LA LUTTE CONTRE « L'INFOBÉSITÉ »

La VSSE doit traiter un flux toujours plus important d'informations. Pour maîtriser ce flux et traiter toutes ces données de manière précise, rapide et sur base de critères objectifs, la VSSE a dû repenser en profondeur son fonctionnement. Le 12 juin 2023, la VSSE a ainsi adopté un nouveau modèle investigatif.

Generated by ai

La tendance ne date pas d'hier. En une petite dizaine d'années, la quantité de messages reçus par la VSSE a pratiquement doublé. Il y a dix ans, en 2013, la VSSE avait reçu un peu plus de 17 000 messages de partenaires nationaux et étrangers, tels que le SGRS, la Police fédérale, l'OCAM, le NCCN, les Affaires étrangères, le parquet, l'administration pénitentiaire et les services de renseignement étrangers. Le compteur dépassait déjà la barre des 33 000 messages fin novembre 2023. C'est davantage que lors du pic de 2016, l'année des attentats. Certains de ces messages sont de courtes notes d'une page, d'autres concernent des rapports de plusieurs dizaines de pages, voire plus, contenant une masse de données. La VSSE a mené une réforme l'année dernière afin de traiter à temps et avec précision ce flux de données qui frise « l'infobésité ».

Le 12 juin 2023, la VSSE a adopté un nouveau modèle investigatif qui doit permettre de traiter une quantité d'informations accrue de manière uniforme et de répondre avec davantage de souplesse à l'évolution des tendances. Ce modèle doit aussi aider la VSSE à objectiver la décision d'ouvrir ou non une enquête. La mise en œuvre du modèle investigatif répond également aux recommandations de la Commission d'enquête parlementaire sur les attentats de Zaventem et de Bruxelles de 2016.

QU'IMPLIQUE CE NOUVEAU MODÈLE INVESTIGATIF ?

- Une spécialisation des fonctions. Alors qu'auparavant les inspecteurs et les analystes de la VSSE assumaient plusieurs tâches dans leur matière de prédilection, depuis l'entrée en vigueur du nouveau modèle investigatif, les fonctions et les tâches sont mieux délimitées. Cela s'explique notamment par la spécialisation continue qu'exigent certaines techniques d'investigation - notamment sur le plan technologique.

- Objectiver le processus décisionnel. Rationaliser la manière de travailler et standardiser les procédures permettent d'objectiver plus aisément des décisions difficiles concernant la mobilisation de moyens.

- Une évaluation uniforme des informations entrantes. Depuis le 12 juin 2023, toutes les nouvelles informations entrantes sont soigneusement examinées par une seule et même équipe, de manière standardisée : quelle est l'ampleur de la menace qui ressort de l'information entrante ? Quelle est sa crédibilité ? Quelles sont les possibilités d'enquête ? ■

Messages entrants

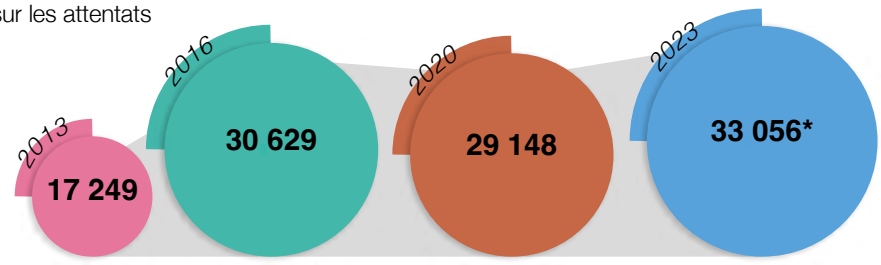

(*Chiffres de 2023 jusqu'au 24/11/2023)

À UN CHEVEU DES 1 000 COLLABORATEURS EN 2024

Au 31 décembre 2023, la VSSE comptait 908 collaborateurs. Le cap symbolique des 1 000 membres du personnel sera atteint au printemps 2024. Avoir attiré et formé en interne, en l'espace de quelques années, tant de profils spécifiques relève de l'exploit. Un collaborateur de la VSSE sur quatre est en ce moment en formation ou en stage.

L'histoire est connue : durant des années, le personnel de la VSSE a fluctué entre 550 et 600 membres. Ce qui a valu au service de renseignement civil belge d'être qualifié de « Lilliputien de l'Europe ». Plus important encore, la Commission parlementaire sur les attentats de 2016 à Bruxelles et Zaventem avait elle aussi constaté que le service était trop petit pour pouvoir exécuter correctement toutes ses missions.

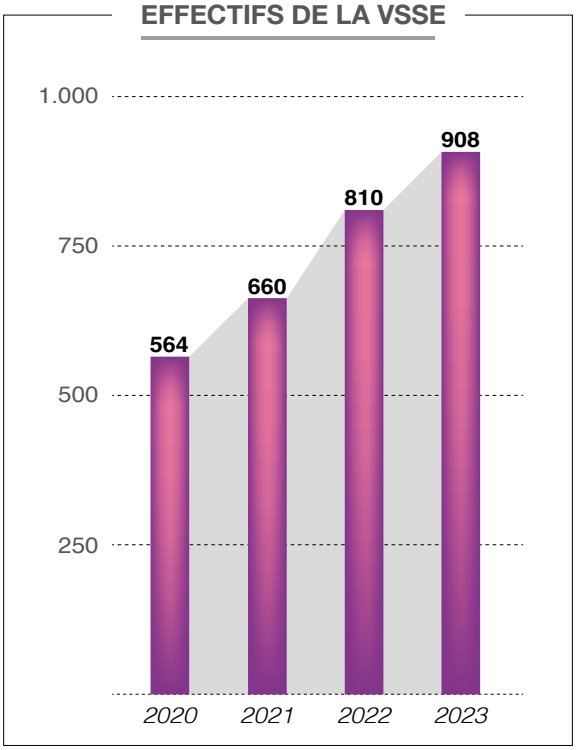

En 2021, le ministre de la Justice de l'époque avait annoncé une hausse substantielle du budget de la VSSE qui devait lui permettre de presque doubler ses effectifs, en les portant à 1 000 collaborateurs. L'opération est pour ainsi dire terminée. Et il s'agit d'un véritable tour de force ! Il n'est en effet pas toujours évident d'attirer de jeunes talents dans un milieu où le télétravail n'est (presque) pas possible. Celui qui postule quand même à la VSSE le fait par conviction de la valeur sociale et des missions du service de renseignement intérieur.

En 2023, la VSSE est à nouveau parvenue à accueillir 130 nouveaux membres dans ses rangs. En 2022, ils étaient 150, en 2021, 96. C'est ainsi que la VSSE a vu, fin décembre 2023, ses effectifs s'élever à 908 personnes. Cela représente une augmentation de quelque 100 personnes par rapport à l'année précédente. Outre l'arrivée de 130 nouveaux collègues, il y a eu également en 2023, comme chaque année, un flux naturel de départs à la retraite et d'autres départs. Avec les recrutements planifiés en 2024, le cap des 1 000 collaborateurs sera bientôt atteint.

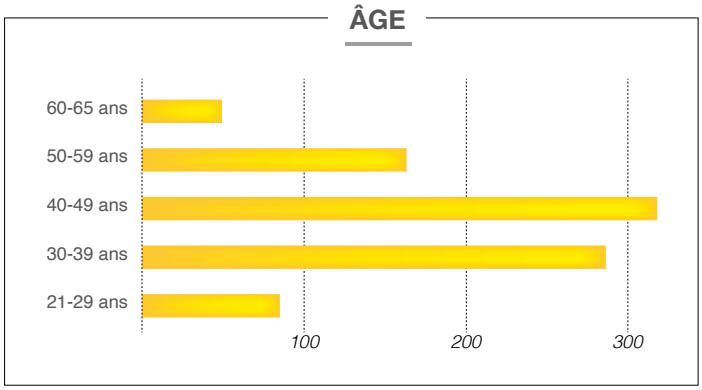

1 SUR 3 EST UNE FEMME

Actuellement la VSSE compte 31 % de femmes. Il y a pratiquement autant de collaborateurs néerlandophones (49 %) que francophones sur le *payroll*. Les trentenaires ainsi que les quadragénaires sont les classes d'âges les plus représentées parmi le personnel de la VSSE. Autre chiffre frappant : en ce moment, la VSSE compte 226 stagiaires en formation, soit 25 % de son personnel.

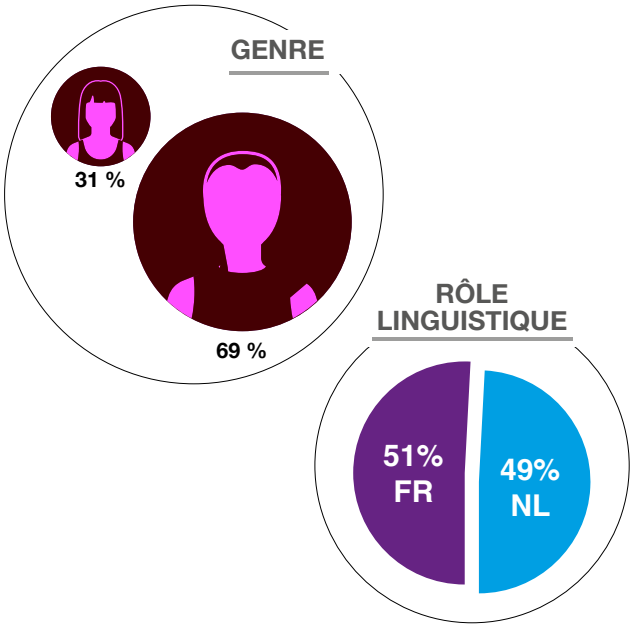

UN STATUT UNIQUE POUR LES SERVICES DE RENSEIGNEMENT ET DE SÉCURITÉ À PARTIR DE 2025

La VSSE, l'OCAM et le personnel civil du service de renseignement militaire (SGRS) disposeront d'un statut unique commun. Cette étape historique doit empêcher la concurrence entre ces trois services dans la chasse aux talents et favoriser la mobilité mutuelle.

Les discussions syndicales et politiques à propos de ce statut unique battent encore leur plein en ce début de 2024. L'objectif est de conclure au printemps 2024 afin que le statut unique puisse entrer formellement en vigueur à partir du 1er janvier 2025. Quels sont les enjeux ?

CLARTÉ

Le statut unique doit faire évoluer la diversité des dispositions statutaires et des dérogations vers une situation dans laquelle il n'existe plus qu'un seul statut pour le personnel civil actif dans la même branche de renseignement et de sécurité, à savoir le statut de renseignement et de sécurité. Après son entrée en vigueur, les mêmes règles seront d'application pour l'ensemble des collaborateurs de l'OCAM, de la VSSE et du personnel civil du SGRS.

MOBILITÉ

Les possibilités de mobilité entre les différents services seront alors clairement encadrées et encouragées. Contrairement au passé, les mouvements de personnel entre les services de renseignement et de sécurité ne seront plus le fruit d'une concurrence réciproque. Désormais, la nouvelle mobilité vise à renforcer la collaboration et l'harmonisation. Qu'il s'agisse d'une mobilité temporaire ou définitive, les services disposeront d'un statut qui prévoit tous les mécanismes d'échange de collaborateurs et rend dès lors les carrières plus attrayantes. Le principe du nouveau statut est d'encourager les changements réguliers de fonction dans le travail de renseignement. Il est judicieux, pour une production de renseignements professionnelle et objective, que les collaborateurs soient régulièrement mis au défi et ne fassent pas systématiquement le même travail tout au long de leur carrière - même s'il reste extrêmement important de ne pas perdre les connaissances et l'expertise.

COLLABORATION

Il va de soi qu'à terme, la collaboration dans le domaine de la formation s'imposera également. En effet, les collaborateurs des trois services devront répondre aux mêmes exigences en matière de formation, et le moyen le plus simple d'y parvenir est d'organiser les formations en commun. À cet égard, la collaboration entre les services recevra une impulsion importante et, en fonction des évaluations qui en seront faites, elle pourra s'étendre à toujours plus de domaines (outre les RH et la formation, nous pourrons envisager une collaboration en ICT et dans d'autres domaines). ■

LA VSSE DÉCLASSIFIE SES RICHES ARCHIVES HISTORIQUES

Ces deux dernières années, la VSSE s'est lancée dans une vaste entreprise de déclassification de ses archives historiques particulièrement riches en vue de les transférer aux Archives de l'État en Belgique où elles pourront être consultées par des chercheurs et autres personnes intéressées. Cette opération s'inscrit dans le cadre de la nouvelle législation relative à la déclassification.

Depuis le 7 octobre 2022, la VSSE a l'obligation légale de déclassifier ses archives historiques particulièrement riches. Il convient de vérifier si les documents peuvent se voir retirer le degré de classification « Confidentiel », « Secret » ou « Très secret » afin de pouvoir être consultés y compris par des personnes ne disposant pas d'une habilitation de sécurité. En outre, chaque année, la VSSE doit faire rapport à la Chambre sur l'état d'avancement en la matière.

ARCHIVES DE LA « SÛRETÉ CONGOLAISE »

En 2022, les collaborateurs du service des archives de la VSSE et d'autres collègues ont déclassifié plus de 400 boîtes du fonds d'archives de la « Sûreté congolaise ». Il s'agit des archives du service parent de la VSSE au Congo belge jusqu'à l'indépendance du Congo en 1960. Plus de 400 000 documents ont ainsi été examinés phrase par phrase afin de vérifier

si l'information remplissait les critères de déclassification déterminés au préalable. Cela n'est en effet pas possible dans un nombre limité de cas : par exemple lorsque l'identité d'une source humaine risque d'être compromise, ou parce que le document a été rédigé par un autre service, notamment un service de renseignement étranger. Dans ce cas, la décision de déclassifier revient à ce dernier. Au total, plus de 400 boîtes ont été transférées aux Archives de l'État en Belgique cette année-là. En 2023, une trentaine de boîtes des archives de la « Sûreté congolaise » a suivi le même chemin.

En outre, toujours en 2022, nos collaborateurs ont débuté la déclassification du fonds d'archives historiques du Rwanda et du Burundi. Les membres du service Archives & Documentation de la VSSE ont déjà déclassifié 50 boîtes de ce fonds qui en compte 60. Trois boîtes de ce fonds conservent leur classification car elles contiennent des documents émanant d'un gouvernement étranger ou en raison de la protection des sources. Ce fonds pourra être transféré aux Archives de l'État en Belgique dans le courant de 2024.

INCIVIQUES

En 2023, plus de 40 boîtes du fonds d'archives des Inciviques ont pu être déclassifiées. Ce fonds, composé d'un total de 80 boîtes d'archives, concerne ceux que l'on appelait les « inciviques », accusés, après la Seconde Guerre Mondiale, de collaboration avec l'occupant allemand. Le transfert de ce fonds aux Archives de l'État en Belgique est aussi prévu pour 2024.

En réponse à une demande externe, la VSSE a également pu déclassifier les archives relatives à la Question royale (15 boîtes d'archives). Le transfert de ce fonds aux Archives de l'État en Belgique est prévu pour début 2024. Ensuite, ce sera au tour du fonds contenant les documents relatifs à l'occupation allemande.

En 2023, deux collaborateurs scientifiques ont été détachés des Archives de l'État en Belgique vers le service Archives & Documentation de la VSSE afin de fournir un appui quotidien dans la gestion des archives : élaboration du tableau de tri des archives, aide à la gestion documentaire et conseils en matière d'archivage numérique. Force est de constater que la VSSE souhaite réellement ouvrir ses archives. Les collaborateurs des Archives de l'État en Belgique ont accès à tous les documents du service et conseillent quotidiennement la VSSE sur la manière de gérer les archives. ■

LA VSSE VEILLE DÉSORMAIS SUR LES INFORMATIONS CLASSIFIÉES EN BELGIQUE

L'Autorité nationale de Sécurité (ANS) est officiellement intégrée à la VSSE depuis le 1er janvier 2024. La VSSE est ainsi devenue responsable de la protection de toutes les informations classifiées en Belgique. Une nouvelle responsabilité à ne pas sous-estimer.

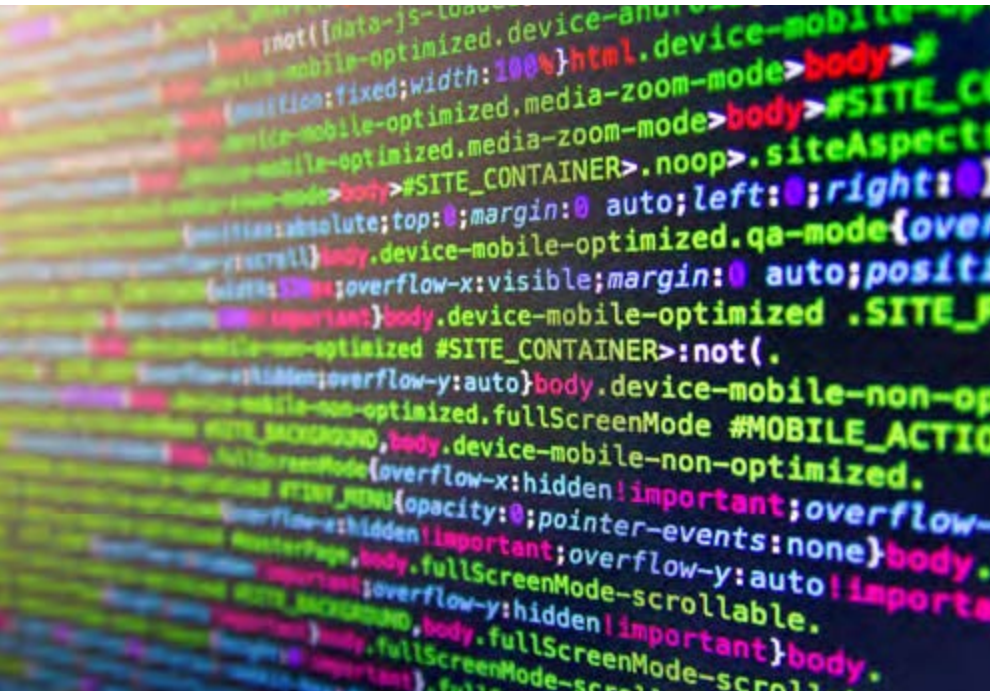

QU'EST-CE QUE L'ANS ?

Jusque fin 2023, l'Autorité nationale de Sécurité (ANS) était un organe collégial composé de 9 services : le SPF Affaires étrangères, la VSSE, le SGRS, la Police fédérale, le NCCN, le SPF Mobilité, le SPF Économie, les Douanes & Accises et l'AFCN. L'ANS disposait d'un secrétariat permanent, assurant la coordination quotidienne, fort de 10 à 15 collaborateurs rattachés aux Affaires étrangères. Cette ANS était principalement en charge de la délivrance et du contrôle des avis de sécurité et des habilitations de sécurité pour les personnes et les entreprises.

QU'ADVIENT-IL DÉSORMAIS DE L'ANS ?

Le 23 février 2023, la loi a scindé les compétences de l'ANS entre, d'une part, la Police fédérale qui assure la délivrance et le retrait des avis de sécurité et, d'autre part, l'ANS qui exercera les compétences restantes en tant qu'entité autonome au sein de la VSSE. Ces dernières incluent notamment la délivrance et le retrait des habilitations de sécurité pour les personnes et les entreprises. Les autres tâches consistent à vérifier si les services qui traitent et conservent des informations classifiées respectent les normes de sécurité. Qu'il s'agisse des réseaux IT ou des locaux de conservation des informations classifiées.

QU'EST-CE QUE CELA SIGNIFIE POUR LA VSSE ?

Depuis le 1er janvier 2024, la VSSE veille à la sécurité des systèmes IT, des infrastructures physiques, des personnes et des entreprises qui traitent des données classifiées. Les collègues du Service général de Renseignement militaire (SGRS) restent compétents pour la Défense, l'OTAN et les firmes qui travaillent pour la Défense.

En d'autres termes, les collègues actuels de l'ANS sont administrativement intégrés à la VSSE depuis le 1er janvier 2024 - même si l'ANS reste une entité autonome qui détermine ses propres politiques. L'ANS fera également l'objet d'un net renfort au sein de la VSSE. Ainsi, une trentaine de nouveaux collaborateurs ont déjà été engagés, un nombre encore appelé à augmenter dans les années à venir. ■